

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 4 octobre à 19 h, le Conseil Municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno COSTES, Maire :

Étaient présents : Bruno COSTES – Didier KLYSZ – Florence MAZZOLENI – Cécile MOUTON-DUBOSC – Odile BASQUIN – Louis FORTAS – Françoise BARBASTE – André GOIG – Pierrette MEYERHOFF – Rocio BURMESTER – Thierry ÇAMALBIDE – Vanessa GILBERT – Anne BORIELLO – Claire FLOUR – Anne-Claire CHUBERRE – Fabrice HENNION – Aurélien CASTRIC – David SAINT-MELLION – Denise CORTIJO – Jean-Jacques URO – Muriel DUZERT - Jean-Pierre AGNEAUX

Ayant donné pouvoir : Jacques THOMAS à Bruno COSTES – Jean-Louis PIQUEPE à Florence MAZZOLENI – Géraldine BON GONELLA à Didier KLYSZ – Gérard DIAZ à Claire FLOUR – Gilles ROUX à Françoise BARBASTE – Bruno LHOSTE à David SAINT-MELLION – Christiane PAGEZE à Denise CORTIJO

Secrétaire de séance : Florence MAZZOLENI

Monsieur Bruno COSTES, Maire, ouvre la séance.

Je commence cette séance du Conseil Municipal par une nouvelle sympathique. J'aimerais que nous souhaitions un très bon anniversaire à une de nos conseillères municipales présente parmi nous. Bon anniversaire Denise. (*Applaudissements*)

Monsieur le Maire demande ensuite aux élus :

- D'adopter le principe du vote à main levée pour l'ensemble du processus délibératoire. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- De procéder à la désignation du secrétaire de séance. Il propose de désigner Madame Florence MAZZOLENI. Cette proposition est votée à l'unanimité. Après l'appel nominal de chaque membre, le secrétaire de séance constate le quorum avec sept procurations.

Avant d'entamer les points à l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne quelques informations expliquant la présence de chaises vides. Il souhaite un bon rétablissement à Jacques THOMAS qui s'est fait opérer et est à l'hôpital pour une opération assez grave. Il devrait rentrer dans le courant de la semaine prochaine.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La première décision concerne la désignation de Maître Gilles MAGRINI, avocat, afin de représenter et défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire qui l'oppose à des tiers pour la délivrance d'un permis de construire. Plusieurs riverains ont déposé un recours gracieux, suite au projet de construction d'un gymnase au collège de La Salle, auprès de la commune par courrier en date du 28 mars 2019 rejeté explicitement par le Maire par courrier daté du 23 avril 2019 en précisant que les règles d'urbanisme avaient été respectées s'agissant du Plan Local d'Urbanisme modifié. À la suite de ce recours gracieux modifié, il a été introduit auprès du Tribunal Administratif de Toulouse un recours en annulation à l'encontre de cet arrêté de permis de construire. Afin de défendre les intérêts de la Ville dans cette affaire, un avocat a été désigné. Il s'agit de Maître Gilles MAGRINI, avocat au barreau de Toulouse que certains connaissent pour défendre les intérêts de la commune. Je rappelle que ce permis de construire concerne la construction d'un gymnase rendu nécessaire par l'extension de l'utilisation des bâtiments sportifs au niveau de l'ensemble des infrastructures disponibles de la Ville, ce qui a conduit à restreindre les disponibilités pour l'école de La Salle qui a nécessairement besoin d'un gymnase pour accueillir les enfants scolarisés en son sein. Il a été décidé de construire un gymnase en lieu et place de l'emplacement actuel de l'école jouxtant la rue du Cramail.

La deuxième décision concerne la vente de concessions dans les cimetières de la Ville. C'est quelque chose qui n'est pas très gai, mais que je suis obligé de rapporter. Il s'agit d'une décision conforme au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment de l'article L2122-22 alinéa 8. Suite à la décision qui a fixé la tarification des concessions funéraires, j'ai consenti un certain nombre de concessions :

- cinq concessions variant de 4,5 m² à 6 m², dont quatre au cimetière d'Ensabojo et une au cimetière du Balardou pour des durées de 50 ans, pour un montant total de 2 040 euros.

Avant de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2019, je souhaitais vous faire part dans les informations diverses du départ de Julien BLANC-GALÉRA, ex-collaborateur de cabinet. J'avais envoyé un courrier à cet effet. Il a décidé de quitter la collectivité pour différentes raisons personnelles, notamment pour rejoindre une structure privée. J'ai le plaisir d'accueillir Pierre HEDIN, ici présent. Il remplace Julien BLANC GALERA dans ses fonctions. Il a exercé quelque temps au cabinet de Jean-Luc MOUDENC d'une part comme attaché parlementaire et puis, récemment au groupe Métropole d'Avenir et au groupe de Toulouse, en charge d'un certain nombre de dossiers. Il est diplômé de plusieurs Masters, à la fois en Sciences Politiques et en Collectivités Territoriales. Je suis heureux de l'accueillir en renfort dans l'équipe municipale pour nous aider dans un certain nombre de dossiers et notamment faire l'interface avec les élus. Merci, Pierre, de nous avoir rejoints.

Avant de continuer sur les délibérations, je voulais vous faire approuver le procès-verbal de la dernière séance du 28 juin 2019 que vous avez eu en annexe de ce dossier. Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ?

M. URO, Conseiller Municipal

En page 9 du procès-verbal, vous signalez une suspension de séance. Nous souhaitons que deux informations supplémentaires apparaissent sur cette suspension de séance :

- la raison de la suspension de la séance ;
- l'heure à laquelle elle s'est produite.

De la même manière, quelques lignes plus tard, une phrase indique que la séance reprend, j'aimerais également que l'heure de la reprise de la séance soit intégrée au compte rendu.

M. COSTES, Maire

Je crois qu'il y avait 37 à 40 minutes de suspension de séance, mais nous vérifierons, il n'y a pas de souci. La remarque est acceptée. Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, sous réserve de ces deux remarques, je vous propose d'adopter le compte rendu. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Je vous propose de passer aux délibérations.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Nous sommes surpris que vous ne nous proposiez pas une minute de silence puisque l'ancien Président de la République est décédé. Nous aurions peut-être pu consacrer une minute pour cet événement.

M. COSTES, Maire

Nous l'avons fait lundi, au niveau de la Ville. Un hommage a été rendu avec des drapeaux mis en berne dès l'annonce immédiate du décès de l'ancien Président de la République. Une minute de silence a été faite par l'ensemble des agents lundi 30 septembre à 15 heures. Je prends note de votre remarque.

Je vous propose de passer aux points soumis à délibération.

La délibération n° 1 concerne le désherbage du fonds de la Médiathèque de Pibrac. C'est quelque chose que nous devons faire de façon régulière. Sauf à nous tromper, c'est quelque chose qui n'a pas été effectif depuis le 9 décembre 2009 à Pibrac. Je vous rappelle que la Médiathèque de Pibrac compte à peu près 28 000 documents. L'idée est de retirer environ 1 000 livres par an qui sont soit donnés à des associations soit mis en vente à des sommes extrêmement modiques. L'idée est de procéder à ce toilettage afin de pouvoir se séparer de vieux documents à la bibliothèque pour faire de la place et pouvoir acheter derrière des documents plus récents. Le résiduel des livres qui ne seraient pas donnés aux différentes associations pourrait être vendu au tarif d'un euro pour les livres et de deux euros pour les CD. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Délibération n° 201910DEAC40 «MEDIATHEQUE MUNICIPALE »

Objet : Autorisation de supprimer des documents du fonds de la Médiathèque Municipale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la Médiathèque Municipale un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Selon l'état de ces ouvrages, il est proposé au Conseil Municipal, soit :

- De les céder gratuitement à des institutions ou des associations,
- De les vendre ou les détruire et si possible les valoriser comme papier à recycler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE**, dans le cadre d'un programme de désherbage, la responsable de la Médiathèque Municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter, selon les modalités administratives qui conviennent :
 - Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie),
 - Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document,
 - Suppression des fiches.
- **DONNE** son accord pour que ces documents soient, selon leur état :
 - Vendus au tarif de 1 euro pour les livres et 2 euros pour les CD, à l'occasion de ventes organisées par la Médiathèque Municipale, soit dans ses lieux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers. Les sommes récoltées pourront être réaffectées au budget d'acquisition d'ouvrages de la bibliothèque,
 - Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin,
 - Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.
- **INDIQUE** qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste.
- **ACTE** que la responsable de la Médiathèque Municipale procèdera à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections, telle que définie ci-dessus, et signera les procès-verbaux d'élimination.

M. COSTES, Maire

La délibération suivante concerne un amendement rectificatif pour cette année à la convention-cadre qui est passée annuellement avec l'AUAT. Il s'agit de reconduire la même convention en précisant le montant qui est 14 000 euros. Je vous rappelle que précédemment au moment du PLUiH, nous avons été amenés à augmenter quelque peu cette contribution pour un accompagnement spécifique de l'AUAT dans l'ensemble du processus d'élaboration du PLUiH. Celui-ci ayant été adopté, nous revenons à des considérations d'accompagnement standard et régulier que procure l'AUAT auprès de la commune. C'est la raison pour laquelle cet avenant est rebaisé à la somme couramment mentionnée de 14 000 euros.

Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ?
Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Délibération n° 201910DEAC41 «FINANCES»

Objet : Avenant rectificatif n° 15 pour l'année 2019 à la convention cadre signée avec l'AUAT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention cadre a été signée entre la ville de Pibrac et l'Agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse aire métropolitaine (AUAT), le 30 mai 2005, définissant le champ de son intervention dans le cadre de sa mission d'assistance architecturale et d'assistance permanente pour tout ce qui concerne les documents de planification et notamment le Plan Local d'Urbanisme.

Chaque année, il est proposé un programme prévisionnel d'intervention de l'AUAT faisant suite aux besoins de la ville. Une subvention est demandée à chaque commune adhérente en fonction d'un programme préalablement défini.

Au sein de ce programme partenarial, la Commune est particulièrement intéressée par :

- La permanence d'un technicien conseil de l'AUAT qui reçoit, avec les instructeurs de la ville, les particuliers ainsi que les promoteurs afin d'apporter des conseils architecturaux sur leurs projets de construction ;
- L'accompagnement de la Mairie pour l'adaptation réglementaire du Plan Local d'Urbanisme.

Le programme de travail et le budget prévisionnel de l'AUAT ont été approuvés, en Conseil d'Administration, le 6 juin 2019. Le montant de la subvention annuelle demandée à Pibrac pour l'année 2019 est de 14 000 euros, correspondant à l'avenant rectificatif n°15 à la convention cadre du 30 mai 2005.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cet avenant pour un montant de 14 000 Euros.

M. COSTES, Maire

Quelque chose qui est également courant, vous savez que conformément aux dispositions réglementaires, nous devons fixer les indemnités du Receveur Municipal. Monsieur ANGLES que certains connaissent et qui nous avait accompagnés pendant de nombreuses années a fait valoir ses droits à la retraite en début d'année. Les fonctions de trésorier ont été exercées par différentes personnes, notamment par intérim, par Monsieur Éric CHASSAGNE du 1er mars au 30 juin 2019 ; puis par Madame Agnès CHAROY en tant que Trésorière Principale.

Le Conseil Municipal doit donc de nouveau se prononcer sur l'attribution de cette indemnité qui se calcule selon la dépense moyenne des trois dernières années à l'exception des opérations d'ordre basée sur la moyenne des dépenses à la fois d'investissement et de fonctionnement. Elle est fixée et encadrée par l'État. Elle va passer de 1 120 euros à 1 192 euros ; les trois personnes devront se répartir cette indemnité.

Il s'agit d'une délibération tout à fait classique que nous sommes amenés à voter tous les ans. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Délibération n° 201910DEAC42 "FINANCES"

Objet : Indemnité de conseil du Receveur Municipal

Monsieur le Maire explique que l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 détermine les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs au trésor. Cette indemnité est représentative de prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable : analyse budgétaire et financière de trésorerie, mise en œuvre de réglementation, établissement de documents budgétaires et comptables.

Par délibération n° 201504DEAC39 du 28 avril 2015, du fait du renouvellement électoral, le Conseil Municipal a dû se prononcer et a décidé d'attribuer à Monsieur Dominique ANGLES, Trésorier Principal, Receveur Municipal, une indemnité annuelle de conseil à un taux de 100% pour la durée du mandat.

Monsieur Dominique ANGLES a fait valoir ses droits à la retraite le 28 février 2019, les fonctions de trésorier ont été exercées, par intérim, par Monsieur Éric CHASSAGNE du 1^{er} mars au 30 juin 2019 ; puis par Madame Agnès CHAROY en tant que Trésorière Principale.

Le Conseil Municipal doit donc de nouveau se prononcer sur l'attribution de cette indemnité qui se calcule selon la dépense moyenne des trois dernières années à l'exception des opérations d'ordre, et ne peut en aucun cas excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 modifié dans son article 1 par décret n° 2005-441 du 2 mai 2005, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 modifié par la loi n°92-125 du 6 février 1992, fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Vu l'admission de Monsieur Dominique ANGLES, Trésorier Principal, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 28 février 2019

Vu l'intérim assuré, du 1^{er} mars au 30 juin 2019, par Monsieur Éric CHASSAGNE,

Vu la nomination de Madame Agnès CHAROY en tant que Trésorière Principale à compter du 1^{er} juillet 2019, Considérant qu'il convient d'attribuer une indemnité à ces agents du centre des Finances Publiques de Colomiers pour les prestations de conseil et d'assistance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'allouer une indemnité annuelle de conseil de 100% prévu par l'arrêté du 16 décembre 1983, au prorata temporis :

- à Monsieur Dominique ANGLES, Trésorier Principal, pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2019,
- à Monsieur Éric CHASSAGNE, Trésorier par intérim, pour la période du 1^{er} mars au 30 juin 2019,
- à Madame Agnès CHAROY, Trésorière Principale, à compter du 1^{er} juillet 2019 et pour la durée du mandat.

Les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité s'imputeront sur ceux ouverts au chapitre 011 article 6225 du budget de la commune.

M. COSTES, Maire

La délibération n° 4 concerne la convention de mise à disposition de services entre la Ville de Pibrac et Toulouse Métropole. C'est une convention de réciprocité pour optimiser les services entre les deux collectivités, compte tenu des compétences consacrées par la loi MAPTAM et la loi NOTRe auprès de Toulouse Métropole :

- mise à disposition des services techniques de la commune de Pibrac au profit de Toulouse Métropole pour la mise en œuvre de mission d'entretien sur l'espace public sera mise en place conformément à cette convention, notamment pour le ramassage des feuilles ;
- en retour, le Pôle Territorial Ouest de Toulouse Métropole mettra à disposition au profit de la commune de Pibrac, conformément à ces dispositions de partage et conformément à l'article L5211-4 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de moyens pour gérer les opérations d'entretien de l'espace public supplémentaire comme l'intérieur de l'école du Bois de la Barthe, du village et de Beauregard, ainsi que des parkings : de l'école et du gymnase de Beauregard, de l'aire des Tambourettes et du patinodrome, des entrées du gymnase de la Castanette, du théâtre municipal, selon un planning établi entre les deux collectivités.

Il s'agit d'acter ce fait. D'un côté, Pibrac va aider au ramassage des feuilles et la Métropole fera des travaux complémentaires sur le nettoyage de l'espace public qui pourrait relever de l'espace communal, mais compte tenu des moyens donnés à Toulouse Métropole, cela évite à la commune de se doter des moyens correspondants. C'est un ensemble de prestations jointes et croisées pour un montant de 3 000 euros annuel qui permet d'effectuer ces nettoyages et ramassages croisés. Y a-t-il des remarques ?

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Le ramassage des feuilles est réalisé conjointement.

M. COSTES, Maire

Oui, nous soufflons sur les feuilles.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal
D'accord, nous ne fournissons pas de moyens matériels.

M. COSTES, Maire
Non.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Quand il y aura le calcul des coûts, nous voyons bien qu'il n'y a que des prestations de personnel. Il faudrait donc peut-être bien préciser que c'est un travail conjoint entre Toulouse Métropole et la commune dans l'évaluation de la prestation. Tel que c'est formulé, on pourrait penser que seule la commune le réalise. Il est écrit : « la commune assurera notamment pour le compte de Toulouse Métropole », ce qui voudrait dire seulement la commune. Il faudrait peut-être trouver une autre formulation pour dire que c'est fait conjointement.

M. COSTES, Maire

Nous participons en poussant les feuilles ramassées par Toulouse Métropole. Au moins, c'est efficace et cela évite d'acheter les moyens correspondants. Nous pouvons trouver une petite modification, je vous l'accorde. Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Délibération n° 201910DEAC43 "PERSONNEL"

Objet : Convention de mise à disposition de services entre la commune de Pibrac et Toulouse Métropole (Pôle Territorial Ouest)

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de mise à disposition de services a été conclue le 8 octobre 2013 entre la ville de Pibrac et Toulouse Métropole, fixant les modalités de gestion de l'équipement ou du service en cause à la Métropole et réciproquement, ainsi que les conditions de remboursement par le bénéficiaire des frais de fonctionnement des services mis à disposition.

Cette convention prévoit :

D'une part, la mise à disposition des services techniques de la commune de Pibrac au profit de Toulouse Métropole (Pôle Territorial Ouest), pour la mise en œuvre de mission d'entretien sur l'espace public communautaire, conformément à l'article L.5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pour le ramassage des feuilles.

D'autre part, la mise à disposition des services du Pôle Territorial Ouest de Toulouse Métropole au profit de la commune de Pibrac conformément à l'article L.5211-4-1 III du Code Général des Collectivités Territoriales pour la propreté des cours d'école du Bois de la Barthe, du village et de Beauregard, ainsi que des parkings : de l'école et du gymnase de Beauregard, de l'aire des Tambourettes et du patinodrome, des entrées du gymnase de la Castanette, de l'entrée du théâtre, du stade municipal, selon un planning établi.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition de services en date du 8 octobre 2013 et qui arrive à échéance le 8 octobre 2019,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler les termes de cette convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention réciproque de mise à disposition de services, entre la ville de Pibrac et le Pôle Territorial Ouest de Toulouse Métropole, annexée à la présente délibération, pour une durée de trois ans, à compter de la signature de ladite convention.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition de services entre la ville de Pibrac et Toulouse Métropole (Pôle Territorial Ouest), ainsi que tous les actes subséquents.

M. COSTES, Maire

Vous savez que nous attachons une importance assez grande à la progression du personnel. C'est la raison pour laquelle un tableau de suivi des effectifs est fait. Je rappelle le processus. Lorsque des personnes sont éligibles à une promotion pour des raisons d'ancienneté ou parce qu'elles sont autorisées à monter d'un échelon ou d'un grade suite au passage d'un concours, un mécanisme permet d'accompagner ces développements personnels en

créant un poste, le cas échéant, et en supprimant le poste d'origine dans lequel l'agent se trouve. C'est ce que nous vous proposons aujourd'hui. Ces pratiques n'étaient pas tout à fait courantes dans les précédents exercices. En tout cas, nous essayons de le faire avec un tableau très clair suivi par Madame BAIGUINI que je remercie. Il s'agit, aujourd'hui, de 19 postes et de créer :

- un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet (35 heures hebdomadaires),
- un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (35 heures hebdomadaires),
- cinq postes d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet (35 heures hebdomadaires),
- neuf postes d'adjoint technique principal 2ème classe : cinq à temps complet (35 heures hebdomadaires), un à 34 heures hebdomadaires et trois à 30 heures hebdomadaires,
- un poste d'ATSEM principal 1ère classe à temps complet (35 heures hebdomadaires).

Nous créons un poste et supprimons le poste d'origine, ce qui correspond à un iso équivalent temps plein pour la commune et personnel correspondant. Y a-t-il des remarques ?

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Merci, M. le Maire. Déjà, je voudrais rectifier, vous venez de dire « 19 créations », j'en compte 17.

M. COSTES, Maire

Pardon, j'ai dit 19, je vous prie de m'excuser.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Un petit rappel également, vous dites que cela n'a jamais été fait dans les exercices précédents, nous l'avons toujours fait en ce qui nous concerne puisque ce sont des opérations obligatoires. D'autre part, pourquoi de si nombreuses créations d'un seul coup ?

Mme BAIGUINI, Directrice Générale des Services

Il s'agit d'avancements de grades.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

J'entends bien, mais autant ?

Mme BAIGUINI, Directrice Générale des Services

Monsieur le Maire s'était engagé à rattraper le retard puisque 37 auraient dû passer depuis plusieurs années. Il y en a eu l'an dernier, mais je n'ai plus le chiffre en tête. Il y en a eu 17 cette année, dont deux réussites à concours.

M. COSTES, Maire

Sans polémique, j'ai bien entendu les propos de Madame CORTIJO, mais l'exercice de remettre à plat un tableau n'existait pas quand nous sommes arrivés. Nous avons toiletté de façon extrêmement attentive et constitué ces suivis d'avancement de grades. Non seulement nous avons mis en place un processus de suivi extrêmement précis, mais nous avons plaisir à accompagner les agents dans leur développement. En termes de développement de carrière, c'est tout à fait intéressant. D'une part, c'est clair et transparent pour tout le monde. D'autre part, cela permet de les lisser et de les maîtriser financièrement. Y a-t-il des remarques ?

M. URO, Conseiller Municipal

Pour avoir une certaine expérience municipale, je ne peux pas vous laisser dire que le personnel n'était pas suivi et que les avancements n'étaient pas faits de manière résolue et régulière à chaque fois que l'occasion se présentait. Vous nous dites que vous souhaitez accompagner le personnel de la manière la plus importante possible, je pense que nous aurons peut-être l'occasion d'en parler un peu plus tard.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Nous pouvons en parler de suite, si vous voulez. Il y a presque un an, nous avons été interpellés, les conseillers municipaux, des personnes extérieures à la commune...

M. COSTES, Maire

Monsieur SAINT-MELLION, attendez, s'il s'agit d'une remarque...

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Il s'agit du personnel, Monsieur le Maire.

M. COSTES, Maire

S'il s'agit d'une remarque spécifique à cette délibération, c'est-à-dire la modification du tableau des effectifs, je vous autorise à vous exprimer. S'il ne s'agit pas d'une information ou d'une question relative à cette délibération, je ne vous autorise pas à la poser.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

C'est en rapport à la question que vous avez évoquée des avancements de grades et de gestion du personnel. Il y a eu un malaise. Peut-être qu'il est lié au fait que pendant un certain nombre d'années, depuis par exemple 2015, les personnes n'avaient pas eu de promotions et se seraient exprimées vis-à-vis de l'ensemble du Conseil Municipal ou s'agit-il d'une autre question et vous deviez traiter le problème. Est-ce là, une réponse pour traiter le problème ? Il y avait peut-être d'autres actions à conduire. Vous pourriez peut-être nous en dire deux mots.

M. COSTES, Maire

J'ai bien entendu votre question. Nous allons continuer sur cette délibération. Pour la clarté de ce que j'exprime, je précise que de façon tout à fait factuelle, les modalités de suivi du personnel, conformément à ce qui vient d'être établi, tout à fait récemment – il y a quelques années maintenant – n'existaient pas quand nous sommes arrivés, donc je maintiens ce que je dis. Nous avons mis en place, un suivi extrêmement précis de la carrière des agents et de l'avancement de grade. Je remercie une fois encore Madame BAIGUINI d'avoir mis en place ces processus de façon transparente et qui permettent à chacun d'avoir une visibilité sur ses capacités d'évolution et une certaine forme de reconnaissance lorsque le personnel a passé des concours. Il est normal que nous puissions les accompagner, ils font un effort, c'est un juste retour. Voilà ce que je voulais vous dire. Je vous répondrai, le cas échéant, ultérieurement sur la question que vous avez posée.

Y a-t-il d'autres remarques sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Je vous remercie d'accompagner le personnel dans son développement.

Délibération n°201910DEAC44 « PERSONNEL »

Objet : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, notamment lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et ainsi de favoriser le déroulement de carrière des agents.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois pourvus de la commune,
Considérant l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion en date du 27 juin 2019 relatif à l'avancement de grade de certains agents de la Collectivité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget communal,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer les postes suivants :

- un poste d'adjoint administratif principal 1^e classe à temps complet (35 heures hebdomadaires),
- un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (35 heures hebdomadaires),
- cinq postes d'adjoint technique principal 1^e classe à temps complet (35 heures hebdomadaires),
- neuf postes d'adjoint technique principal 2^e classe : cinq à temps complet (35 heures hebdomadaires), un à 34 heures hebdomadaires et trois à 30 heures hebdomadaires,
- un poste d'ATSEM principal 1^e classe à temps complet (35 heures hebdomadaires).

M. COSTES, Maire

La délibération suivante concerne un élément récurrent. Vous savez que nous avons un éclairage assez ancien, parfois déficient. Même si nous faisons des efforts pour réparer certains lampadaires avec le SDEHG, ils tombent à nouveau en panne. Nous sommes obligés de les faire venir plusieurs fois. Nous avons lancé un plan de remise à niveau en liaison avec le Syndicat Départemental d'Énergie de Haute-Garonne du parc de lampadaires et d'éclairage de la Ville pour les remplacer progressivement par des éclairages à LED et si possible des éclairages intelligents pour lesquels il est possible de différencier les éclairages selon chacun des lampadaires. La délibération concerne :

- les réparations à effectuer sur certains points lumineux concernant des lampadaires relativement vétustes. Il s'agit :
 - de lanternes cassées ;
 - de remettre en place des luminaires rue du Languedoc et chemin de Gayné ;
- de refaire quasiment l'intégralité des luminaires sur le chemin du Parc avec :
 - la réalisation d'un réseau souterrain d'éclairage public sur un terrain revêtu sur une longueur de 200 mètres environ ;
 - la fourniture et pose d'environ 6 mâts de lampadaires cylindro coniques qui supportent des appareils de technologie LED ;
 - la dépose des 6 mâts vétustes existants et des équipements correspondants ;
 - l'ensemble est de couleur marron, RAL 8011.

Progressivement, nous aurons l'occasion de continuer ces déploiements en liaison avec le SDEHG de rénovation de l'éclairage public. Vous savez qu'il y a une convention avec le SDEHG pour effectuer ces travaux de réparation et de mise à niveau des lampadaires et de l'éclairage public. Sur cette opération, la part du SDEHG s'élèverait à 48 400 euros et celle restant à la charge de la commune à 15 000 euros. Le total de cette opération s'élèverait à environ 75 625 euros. Y a-t-il des remarques ?

M. URO, Conseiller Municipal

Une fois de plus, à chaque fois que vous présentez une délibération, vous ne pouvez pas vous empêcher de remettre en cause ce qui a été fait par les équipes précédentes. Vous n'y étiez pas, j'y étais. Au cours des différents mandats auxquels j'ai eu la chance de participer, une séance du Conseil Municipal sur deux comprenait une délibération relative à la rénovation de l'éclairage public. Monsieur PARERA qui est là et qui était en charge à l'époque de cette mission pourra en témoigner s'il le souhaite, mais en tout cas, cela se faisait. Vous continuez à le faire, c'est très bien et c'est complètement normal. En tout cas, il y a un éclairage qui marche très bien et je tenais à vous féliciter pour cela, il s'agit de l'éclairage de la salle de danse du gymnase qui est allumé jour et nuit depuis quelques semaines. Je l'avais dit à une autre séance du Conseil Municipal.

M. COSTES, Maire

Je prends note de votre remarque et vous encourage, Monsieur URO, à utiliser l'application Ô Pibrac au lieu de le dire au Conseil Municipal parce que je sais votre caractère citoyen. Cette application fonctionne avec une signalisation et une géolocalisation permettant d'un clic de le signaler. Nous nous ferons un plaisir d'éteindre cette lumière.

M. URO, Conseiller Municipal

J'ai un petit peu hésité à le faire parce que je me suis dit que c'étaient peut-être des tests de longévité des ampoules parce qu'ils sont beaucoup plus malins que nous. Je ne me suis donc pas permis de faire la moindre remarque par rapport à cela.

M. COSTES, Maire

Je vous encourage, Monsieur URO, à utiliser cette application qui permet d'avoir une réactivité beaucoup plus rapide des services puisque cela va directement sur les services techniques pour un traitement optimisé. Cela nous permet de suivre la demande et d'apporter les réponses un peu plus rapidement à la population. Merci, Monsieur URO, de nous souligner ce point.

Pour répondre plus clairement à Monsieur URO, il n'y avait aucune remarque désobligeante dans mes propos vis-à-vis de ce qu'il s'était passé avant. Je soulignais simplement le fait qu'il y avait un vieillissement naturel de l'éclairage public, c'est normal. Au bout d'un certain temps, nous sommes obligés de remplacer. Vous l'avez fait, nous continuons à le faire.

M. URO, Conseiller Municipal

Merci de rectifier.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire, nous pouvons entendre votre remarque, mais de manière générale, tous les canaux qui convergent vers la Mairie pour signaler un dysfonctionnement sont à prendre en compte. Monsieur URO l'avait signalé le 28 juin dernier, je suis venu l'autre jour à la Mairie pour signaler un dysfonctionnement à vos services techniques, des personnes de Pibrac n'utilisent pas forcément le smartphone pour signaler les dysfonctionnements. Je pense qu'il faut prendre en compte tous les canaux qui doivent être efficaces.

M. COSTES, Maire

Nous prenons en compte tous les canaux et en tout cas, ce canal-là est organisé pour faire en sorte d'apporter une réponse encore plus rapide chaque fois que nous pouvons le faire. Merci de continuer à nous signaler ce type de dysfonctionnement. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Délibération n° 201910DEAC45 « SDEHG »

Objet : Rénovation de l'éclairage public suite au remplacement systématique réalisé par l'entreprise CITEOS – Ref 12AS164

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune en date du 12/08/2019 concernant la rénovation de l'éclairage, suite au remplacement systématique réalisé par l'entreprise CITEOS, le SDEHG a réalisé l'avant-projet sommaire de l'opération suivante :

Rénovation de l'éclairage public, Chemin du Parc, suite au remplacement systématique réalisé par l'entreprise CITEOS :

- Réalisation d'un réseau souterrain d'éclairage public (terrain revêtu) de 200 mètres environ en câble U1000RO2V sous fourreau avec cablette de terre,
- Fourniture et pose d'environ 6 mâts cylindro coniques de 5-6 mètres de hauteur supportant un appareil à technologie LED esthétique type CitySoul ou similaire (routier) d'environ 30 watts. Ces appareils seront « connectés » pour un pilotage à distance (puissance à définir selon étude d'éclairage),
- Dépose des 6 mâts vétustes existants équipés d'appareils SHP 70 Watts,
- Ensemble en RAL 8011.

L'objectif d'éclairage est porté à la classe M6, qui correspond à une voie résidentielle dans laquelle la vitesse est estimée à 30 Km/h (niveau d'éclairage recherché : 7,5 lux moyen avec 1,5 lux mini)

Dans un souci d'économie d'énergie, la commune souhaite poursuivre ses efforts dans la baisse des consommations. Ainsi, les lanternes seront munies de dispositifs individuels réducteurs de puissance qui permettront de baisser le flux lumineux aux heures les moins circulées de la nuit.

- Dépose de deux lanternes vétustes SHP 100 watts,
- Fourniture et pose d'une lanterne décorative esthétique type CitySoul ou similaire à technologie LED 24 watts environ sur mât existant n° 606 (rue du Languedoc),
- Fourniture et pose d'une lanterne routière esthétique type Lumistreet ou similaire à technologie LED 30 watts environ sur PB existant n° 2221 (chemin de Gayné).

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

➤ TVA (récupérée par le SDEHG)	11 909 €
➤ Part SDEHG	48 400 €
➤ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	15 316 €
Total	75 625 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avant-projet sommaire présenté, et
- DECIDE de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 1 485 € sur la base d'un emprunt de 12 ans et sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

M. COSTES, Maire

La dernière délibération concerne la désaffectation et le déclassement de l'immeuble situé 1 rue des Mimosas. C'est l'ancienne crèche Mélimélo. Vous savez que nous avons procédé à la construction d'une nouvelle crèche de 30 berceaux en lieu et place de cet édifice qui a été transféré Ancien chemin de Brax. L'idée est de pouvoir disposer du bien, ex-crèche Mélimélo, situé rue des Mimosas en vue d'une cession ultérieure. Pour procéder à celle-ci, il est nécessaire d'effectuer en deux temps : d'une part la désaffectation et d'autre part le déclassement de cet immeuble. Je vous propose de prononcer ce déclassement et cette désaffectation afin de pouvoir céder ce bien pour permettre à la commune de récupérer la somme de ce bien afin de minimiser la charge d'emprunt que nous serons amenés à concéder pour la construction de la nouvelle école Maurice Fonvieille. Y a-t-il des remarques ?

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

J'ai deux questions. Vous souhaitez donc faire une cession de ce bâtiment ? Avez-vous une estimation du coût ?

M. COSTES, Maire

Pas encore.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Un ordre d'idée ?

M. COSTES, Maire

Je ne préfère pas vous le donner parce que nous devons prendre en compte les contacts que nous avons avec les Domaines. Il faut que nous fassions d'abord cette désaffectation et ce déclassement. Nous allons contacter les Domaines pour avoir une estimation qui sera valable à plus ou moins 10 %. Nous avons effectivement une estimation. Vous savez vous-même le prix des terrains à Pibrac, c'est une bâtisse assez ancienne d'une construction sans grande qualité architecturale. Nous ne pouvons pas estimer un prix faramineux de cette cession, mais les recettes seront intéressantes pour minimiser d'une part certaines formes d'opérations que nous aurons à faire pour accompagner les investissements que la commune doit faire en matière d'infrastructures.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

N'avez-vous pas envisagé de garder le patrimoine communal ?

M. COSTES, Maire

Nous avons réfléchi à cette opportunité, mais compte tenu de la typologie du bâtiment et de la nécessité de le mettre en configuration de sécurité en tant qu'équipement recevant du public dans des conditions de normes correspondantes, cette manipulation n'est pas intéressante. Dans le cas d'un autre bâtiment, nous aurions regardé à le faire. Là, ce n'est absolument pas intéressant. La localisation actuelle fait que nous pouvons aussi avoir quelques difficultés de stationnement. Globalement, la solution privilégiée, aujourd'hui, est plutôt une cession pour accompagner demain les recettes d'investissement, notamment d'accompagnement d'opérations d'infrastructures nécessaires pour la Ville.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Il faudrait avoir un ordre d'idée du montant de la cession parce que si c'est 10 000 euros, 200 000 euros, 300 000 euros ou 400 000 euros, cela peut peser sur la prise de décision et savoir s'il est pertinent ou pas de faire la vente. C'est à ce titre-là que je vous posais la première question.

La deuxième question à laquelle vous avez répondu est de dire que ce n'est pas pertinent puisque c'est un bâtiment qui recevra du public et qu'il y a des difficultés de stationnement. Quand vous allez réaliser la vente, il ne faudrait pas que nous nous retrouvions exposés aux difficultés que vous avez soulignées vis-à-vis du fait que ce serait garder un bâtiment communal pour faire un bâtiment public. Ce bâtiment peut très bien être acheté, pas forcément pour de l'habitat, mais pour une opération d'une autre de nature de services qui recevra peut-être du public et à ce moment-là, les difficultés que vous avez soulignées de stationnement et autres vont se manifester aussi. Dans la vente, il va falloir être prudent pour savoir à qui faire la cession et quelle serait la nature de l'utilisation de ce bâtiment.

M. COSTES, Maire

Pour répondre à votre question de façon tout à fait claire, quand nous ferons la cession, nous vous communiquerons préalablement l'état de l'estimation des domaines tel qu'il aura été fait, donc vous aurez les éléments d'appréciation.

Vous savez que dans l'instruction des permis de construire, il est regardé en particulier l'usage des bâtiments, notamment l'accessibilité des bâtiments. Naturellement – et je vous rejoins là-dessus –, nous serons vigilants pour faire en sorte que si ce bâtiment est cédé, les conditions de sécurité nécessaires pour des entrées et sorties de multi-véhicules soient compatibles avec la typologie et l'environnement dudit bâtiment. C'est une excellente remarque. Soyez rassuré que nous serons vigilants sur ce point. Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Délibération n° 201910DEAC46 “DOMAINE”

Objet : Désaffectation et déclassement de l'immeuble situé 1, rue des Mimosas

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante que la Ville est propriétaire d'un immeuble bâti sis 1, rue des Mimosas à Pibrac, sur la parcelle cadastrée section AR n°97, d'une superficie de 304 m².

Cet immeuble, ayant, pendant plus de 30 ans, servi à une association poursuivant un but d'intérêt général (crèche associative Mélimélo), se trouvait donc à l'usage direct du public et a intégré de ce fait, par assimilation, le domaine public communal. Aujourd'hui, ladite crèche occupant un nouveau bâtiment construit par la ville, cette structure n'est plus utilisée par le public, ni par aucun autre service, et est définitivement fermée au public.

Dès lors, pour permettre à la Ville de disposer de ce bien, en vue notamment d'une cession ultérieure, il s'avère nécessaire, selon les dispositions de l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, de constater, dans un premier temps, sa désaffectation matérielle conditionnant sa sortie du domaine public, liée à la cessation de toute activité de service public, et dans un second temps, de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre son intégration dans le domaine privé communal.

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières,

Vu l'article L. 2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public,

Vu l'article L. 3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose que les biens des personnes publiques qui relèvent du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles,

Vu l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu duquel la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et d'autre part, par un acte administratif constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien,

Considérant que l'immeuble bâti sis 1, rue des Mimosas à Pibrac, sur la parcelle cadastrée section AR n°97, d'une superficie de 304 m² fait partie du domaine public communal de par son affectation à l'usage direct du public,

Considérant que l'usage public de cet immeuble ayant désormais cessé, ce dernier n'étant plus utilisé ni ouvert au public, il est nécessaire d'en constater sa désaffectation,

Considérant que la Ville envisage de céder cet immeuble et qu'il y a lieu, par voie de conséquence, de procéder à son déclassement du domaine public pour l'incorporer à son domaine privé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vingt-deux voix pour et sept abstentions (M. SAINT-MELLION, Mme CORTIJO, M. LHOSTE, M. URO, Mme DUZERT, Mme PAGEZE, M. AGNEAUX) :

- DECIDE de désaffecter l'immeuble sis 1, rue des Mimosas, celui-ci n'étant plus utilisé pour la crèche associative ni pour aucun autre service, et qu'il n'est pas ouvert au public ;
- APPROUVE son déclassement du domaine public afin de l'intégrer définitivement au domaine privé communal.

M. COSTES, Maire

Quelques faits marquants se sont passés sur la commune. D'une part, nous avons eu l'inauguration de la crèche Mélimélo à laquelle certains d'entre vous ont participé. La crèche a été ouverte dans de bonnes conditions. Il reste quelques petites finitions encore à faire, mais en tout cas, je crois que les parents sont extrêmement satisfaits, notamment les parents gestionnaires de cette nouvelle infrastructure, qui permet d'accompagner la politique de petite enfance sur la commune.

D'autre part, nous avons eu la dénomination du stade synthétique du nom de Claude PAULIN. C'était aussi une décision du Conseil Municipal. Claude PAULIN a été un personnage extrêmement important dans l'histoire sportive de la Ville et en particulier dans le club de football dont il a été le Président pendant de

nombreuses années. Il a également été conseiller municipal. Il était normal que nous puissions rendre hommage à quelqu'un qui a passé une grande partie de sa vie à accompagner le sport, le football en particulier et l'ensemble des événements et du développement de la Ville.

Quelques éléments supplémentaires s'agissant des événements.

Nous avons eu le Trophée des Sports, ainsi que le Forum des Associations qui ont connu, cette année un rayonnement assez exceptionnel. Énormément de monde est venu à ce Forum des Associations. J'en profite pour remercier toutes les personnes mobilisées pour ces manifestations. Le Forum organisé au sein du gymnase de la Castanette rénové a permis de faire des démonstrations beaucoup plus aisées en utilisant les équipements sportifs adjacents, que ce soit au niveau du patinodrome ou du dojo. Cela a drainé, avec ces démonstrations, beaucoup de visiteurs et de curieux qui se sont promenés, mais venus, également, inscrire leurs enfants ou eux-mêmes aux différentes associations, disciplines sportives ou autres organisées sur la Ville.

Le Trophée des Sports a permis de récompenser les sportifs méritants de l'année et au-delà de cela, tous les bénévoles. Des bénévoles s'investissent que ce soient les dirigeants des associations ou les personnes qui essayent d'accompagner le rayonnement associatif et faire en sorte que cette ville bouge.

Quelques éléments sur les journées européennes du patrimoine qui se sont déroulées dans de bonnes conditions. Nous n'avons pas été gâtés le deuxième jour par la météo, avec une interruption, mais en tout cas, la première journée a été l'occasion pour nombre de visiteurs de découvrir ou redécouvrir la Ville et son patrimoine dans de bonnes conditions. Je remercie la Médiathèque Municipale qui, en liaison avec l'Office du tourisme de Toulouse, organisait une visite guidée des éléments architecturaux et du patrimoine de la Ville. Je pense que cela a été assez bien apprécié. Le Conseil Municipal des Jeunes en liaison avec le fonds de dotation a organisé le lendemain un rallye pédestre permettant là aussi de façon ludique de découvrir le patrimoine de la Ville. Monsieur Jean-Louis TRENQUE nous a traditionnellement fait la visite du clocher. Je remercie également, toutes les associations et les différentes personnes qui se sont mobilisées pour faire en sorte de découvrir ou redécouvrir la Ville dans de très bonnes conditions.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ces faits marquants. Je rappelle que nous avons demain les 30 ans du Théâtre Musical de Pibrac. J'invite à nouveau toutes celles et tous ceux qui le souhaitent de se joindre à cette manifestation. Y a-t-il maintenant quelques questions ?

M. GOIG, Conseiller Municipal

J'ai une question relative au projet du Plan Local de Déplacement Multimodal (PLDM). Je pense que vous devez évidemment vous en douter puisque, systématiquement, il n'est pas mis à l'ordre du jour alors que c'est un sujet qui, lui, n'est pas obligatoire, mais aussi important que de parler du déclassement d'une maison d'une certaine valeur rue des Mimosas. Avant de faire cela, je voudrais dire quelque chose à titre personnel, Monsieur le Maire. Je voudrais que Monsieur le nouveau Directeur de Cabinet ne le prenne pas pour lui puisque « je ne vous connais pas, Monsieur » ; il n'y a donc aucune raison que ce que je vais dire, aujourd'hui, vous soit adressé. Un certain nombre d'entre nous – toute cette partie-là de la table – doit se souvenir en bonne conscience ce que vous aviez promis, Monsieur le Maire, aux membres de votre liste. A la remarque d'un certain nombre d'entre nous, sur le fait de savoir, combien il fallait s'impliquer pour gérer une commune et s'il était justifié d'embaucher un directeur de cabinet, vous nous aviez répondu : « J'ai décidé de me mettre à temps partiel... », sans indiquer très précisément le temps partiel que cela allait représenter chez votre employeur, « ...pour cela, il faut à la fois que je comprenne les tenants et aboutissants de la fonction d'un maire, que je l'apprenne et donc, j'ai besoin, pour une période d'à peu près deux ans d'un temps partiel, puisque ce Directeur de Cabinet sera partagé avec d'autres élus... » - malheureusement cela ne s'est pas fait - « ...et donc, je m'engage à ce qu'à la fin de cette période, je serai en contrat à temps partiel et le mandat de ce Directeur de Cabinet expirera ». Je constate simplement que ce Directeur de Cabinet est resté pour les premières raisons que vous nous aviez expliquées, non pas à temps partiel, mais à plein temps ; pas deux ans, mais pour l'ensemble de la mandature et en plus, vous avez décidé de le remplacer. Je sais bien que des personnes considèrent que les engagements n'engagent que ceux qui les entendent et pas ceux qui les font. Malheureusement, vous en faites partie. Seulement, pour moi, cette absence de valeurs explique le fait que beaucoup de nos concitoyens, y compris à Pibrac, se détournent du politique d'une manière générale et des politiques tels que vous, Monsieur. C'était une remarque. Ensuite, j'aurais une question précisément sur le PLDM.

M. COSTES, Maire

Je prends note de votre remarque. Je ne partage pas tout à fait votre analyse et nous sommes plusieurs à avoir entendu la même chose. Au regard des différentes typologies des 36 000 communes, heureusement que des individus travaillent et si ce n'était pas le cas, nous aurions naturellement un certain nombre d'élus qui seraient des cumulards. C'est le premier point que je souhaiterais dire.

Le deuxième point, si nous n'avions pas d'élus qui travaillent, nous n'aurions que des élus retraités et je pense que c'est également bien, Monsieur GOIG, d'avoir des personnes qui travaillent et qui ont la capacité de porter une autre vision qu'une vision « restreinte » portée par les catégories de personnes que je viens de mentionner.

Je ne partage pas du tout votre avis. Je soulignerais simplement qu'en arrivant à la Ville, nous avons pris la décision et c'était un signal fort que nous avons voulu donner en diminuant de près de 40 à 50 % les indemnités des élus. Si vous le voulez, j'aurais l'occasion de mentionner les indemnités sur lesquelles nous payons beaucoup de choses qui sont relativement faibles. On peut très bien comprendre qu'avec les seules indemnités des élus, il n'est pas possible de considérer cela comme un salaire qui nous permette de fonctionner. J'ai dit ce que j'avais à dire, je ne vais pas épiloguer. Vous avez une vision, elle est un peu différente de la mienne et je crois qu'elle n'est pas partagée par tout le monde.

S'agissant de la deuxième remarque que vous vouliez faire sur le PLDM, je vous laisse volontiers la parole.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Très bien. S'agissant du PLDM, j'aurais une première question, puisque malgré toutes nos remarques, vous ne débattiez pas de ce sujet, vous êtes d'une opacité totale. Pouvez-vous nous faire votre propre analyse des résultats de l'expérimentation, particulièrement, sur l'un des objectifs que cette expérimentation comportait, c'est-à-dire le détournement de flux qui provenaient soit de la Route Nationale 124, soit de communes voisines telles que Cornebarrieu, Mondonville ou Léguevin.

Deuxième question, quand seront communiqués les résultats de cette étude de manière cohérente et dans l'ensemble sans avoir à aller chercher des explications par-ci ou par-là ? Je vous alerte sur un point, puisque nous sommes là aussi pour vous conseiller. Cela vous ennuie, mais c'est comme cela, nous sommes conseillers municipaux. Quand on pose des questions à des représentants du Pôle Ouest de Toulouse Métropole sur ce sujet, ils n'ont pas les mêmes réponses que le personnel de la commune et notamment vous-même. Ceci, par exemple pas plus tard qu'à la dernière réunion qui a été menée la semaine dernière à l'occasion du sujet de la possible extension ou révision de la ligne SNCF. Pourriez-vous nous communiquer les résultats de l'ensemble des comptages ? Si oui, quand ? Je vous rappelle une chose. Il était considéré que pendant une période du 19 au 23 septembre, il devait y avoir de nouveaux comptages qui permettaient de revenir à la situation antérieure et quelque part, de confirmer, je suppose, un certain nombre de flux ou l'analyse. Or, ceci a été fait au même moment où une artère très importante et très impliquée par le PLDM – qui est la rue des Mimosas, ou en tout cas une partie de celle-ci – a été neutralisée pour une réfection – utile d'ailleurs, merci pour cela. Au même moment où il a été pratiqué ces nouveaux comptages, post-expérimentation, une rue très importante était bloquée. Quelle sera la valeur ou la signification de ces nouveaux comptages ?

M. COSTES, Maire

Le PLDM, vous l'avez vu, n'est plus en situation opérationnelle puisque nous sommes revenus à l'ancienne situation, quasiment identique, sauf la matérialisation du stop qui se situe ancien chemin de Brax, à l'intersection avec la rue de la Gare, pour des raisons évidentes de sécurité. J'avais annoncé que c'était une expérimentation. Une expérimentation a un début et une fin. Nous avons commencé, nous avons analysé, nous avons stoppé et nous continuons l'analyse. Je le dis par rapport à ce que vous disiez ; en tout cas, nous, on fait ce que l'on dit et on dit ce que l'on fait.

M. GOIG, Conseiller Municipal

C'était sur un autre sujet.

M. COSTES, Maire

Oui, mais cela participe aussi... S'agissant des infrastructures, nous avons dit que nous allions faire une expérimentation. Pourquoi cette expérimentation ? Chacun peut comprendre que lorsqu'il s'agit de mettre en place, ensuite, des éléments d'infrastructure ou des éléments pérennes, il est normal de pouvoir procéder à une analyse un peu expérimentale de l'efficacité des dispositifs proposés. Rien ne serait plus dommageable que d'aller droit devant, de mettre en œuvre quelque chose, de concéder des investissements relativement élevés en termes d'argent et de temps et de s'apercevoir à la fin que ce que l'on a envisagé ne correspondrait pas à l'efficacité espérée. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place ce plan qui a été étudié avec la Métropole, et le cabinet EGIS - des personnes spécialistes de ces questions de mobilité et reconnues au niveau français.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Nous n'allons pas revenir sur le PARM (Plan d'Aménagement des Routes Métropolitaines).

M. COSTES, Maire
Non, mais je finis.

M. GOIG, Conseiller Municipal
Vous me sentez impatient, mes questions étaient très simples, nous n'allons pas parler du PARM, tout de même.

M. COSTES, Maire
Je ne parle pas du PARM.

Mme MAZZOLENI, Adjointe au Maire
Nous vous avons écouté Monsieur GOIG, ayez la politesse d'écouter Monsieur le Maire.

M. GOIG, Conseiller Municipal
Madame MAZZOLENI, je suis poli, mais c'est pour être efficace ici, nous n'allons pas repartir sur la genèse.

Mme MAZZOLENI, Adjointe au Maire
Je suis désolée, mais quand on coupe la parole constamment, on n'est pas poli !

M. GOIG, Conseiller Municipal
Je n'ai pas coupé la parole, j'ai demandé l'autorisation de le faire en appuyant sur le bouton et Monsieur le Maire pouvait me couper la parole. Simplement, je ne voudrais pas que nous revenions à la genèse, mais que nous discutons du sujet. Les questions étaient claires et simples.

M. COSTES, Maire
Je vais répondre de façon tout à fait claire et tout à fait simple. Je disais simplement que nous expérimentons et voyons si cela marche. Nous avons eu des comptages, nous avons mis en ligne les comptages qui ont été effectués. Ce sont ceux que j'ai récupérés d'EGIS et de la Métropole. Peut-être qu'ils ne vous suffisent pas, mais ce sont les comptages que j'ai récupérés et mis en ligne de façon tout à fait transparente. Derrière, nous avons mis en œuvre une phase complémentaire de comptage qui ne s'arrête pas à la période du 19 au 23 septembre. En tout cas, l'idée est de prolonger les comptages pendant une période relativement longue. Je pense que tout le monde a fait un peu d'études et s'aperçoit que dans des conditions dégradées, on n'est pas capables de prendre en compte les valeurs si ces conditions ne traduisent pas la réalité. Il y aura certainement des points aberrants, mais ils seront retirés. Derrière, les comptages continuent pour permettre de redimensionner ou d'évaluer l'intérêt qu'avait ce plan de déplacement mis en œuvre vis-à-vis de la décongestion envisagée.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Il n'est pas besoin de faire des études relativement importantes parce que quand on veut prendre les quartiers concernés par le plan de déplacement le matin, on voit que c'est complètement bouché et les Pibracais, unanimes, en tout cas une grosse majorité, nous font remarquer l'intérêt aujourd'hui qu'avait ce plan de déplacement puisqu'on va mettre jusqu'à 45 minutes pour sortir de Pibrac alors que l'ancienne situation telle qu'elle avait été envisagée permettait au contraire de fluidifier et de sortir de la ville avec un gain de 25 à 30 minutes. Je ne vais pas aller plus sur la démonstration. Nous aurons l'occasion de communiquer les retours des Pibracais qui ont été à peu près plus de 500, si mes souvenirs sont bons, avec une très grosse majorité de satisfaits du plan de circulation tel qu'il avait été conçu. Je ne dis pas que c'est la panacée, j'ai eu l'occasion de m'exprimer, j'ai envoyé un courrier à tous les Pibracais. À partir de cela, nous continuons l'évaluation. Nous dimensionnerons les moyens nécessaires pour mettre en place ou pas une situation pérenne pour traiter les points noirs et les problèmes délicats de la Ville de Pibrac, tout le monde le sait, cela a été le cas souligné à maintes reprises le dépose-minute et la rue des Frères. Naturellement, une fois que nous aurons dimensionné et élaboré une nouvelle version de ce plan qui pourrait être mis en œuvre, je l'ai proposé dans le courrier envoyé aux Pibracais, cela fera l'objet – on l'appelle comme on veut – d'un référendum, d'une votation ou d'une initiative citoyenne. En tout cas, les Pibracais seront consultés pour la mise en œuvre d'un éventuel plan de circulation. Une fois encore, je m'y engage.

M. GOIG, Conseiller Municipal
Je reviens sur les comptages. Signifiez-vous donc que les comptages continuent en ce moment ?

M. COSTES, Maire
J'ai l'assurance que les comptages doivent s'opérer jusqu'à la fin de l'année. Ils seront peut-être interrompus, mais en tout cas, ils seront menés pendant une période suffisamment représentative pour vérifier les conditions de retour en situation « antérieure » par rapport au plan de circulation tel qu'il a été mis en œuvre.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire, les compteurs ont été retirés le 23 septembre. L'expérimentation a eu lieu du 13 au 23 septembre, j'ai retrouvé les dates exactes, donc on ne peut pas dire qu'elle continue. Soit on les a interrompus et on va les remettre...

M. COSTES, Maire

Je vous dis jusqu'à la fin de l'année, donc nous aurons certainement à nouveau des compteurs qui vont être mis pour permettre une évaluation complémentaire. Je regarderai et répondrai à votre question. Je n'ai pas la réponse immédiate.

M. GOIG, Conseiller Municipal

C'est possible, mais je ne vous demande pas d'avoir toutes les réponses. Simplement, nous voudrions avoir des réponses. S'agissant de votre analyse globale de l'expérimentation, pouvez-vous nous donner votre avis personnel ?

M. COSTES, Maire

Je vous l'ai exprimé, il a été marqué dans le courrier que j'ai envoyé à l'ensemble des Pibracais. Des personnes se sont exprimées. Les conditions dans lesquelles ce plan de circulation a été mis en œuvre ont permis de limiter significativement le flux entrant. Tout simplement, c'est parce que ces difficultés ont conduit différents GPS type Waze, etc., à dévier les flux entrants vers d'autres voies de rentrée dans la Métropole et vers Colomiers. L'idée était de décourager les personnes qui n'ont pas à aller à Pibrac d'y passer. De ce point de vue, je crois que cela a été assez efficace. De plus, compte tenu des situations d'évacuation prévues par ce plan, le deuxième volet était de faciliter l'évacuation de la rue des Frères vers Colomiers et de fluidifier de façon significative. Les retours mettent en exergue un certain nombre d'améliorations mentionnées par de nombreux Pibracais qui mettaient un temps beaucoup plus court pour sortir de Pibrac. Je ne dis pas que c'est la panacée, qu'il n'y a pas d'ajustement à faire, mais je vous livre *ex abrupto* le retour de situations exprimées par différents administrés de Pibrac.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Si je peux me permettre, vous n'avez pas répondu à ma question, Monsieur le Maire, qui est de savoir à quel moment vous fournirez les résultats des comptages. Pourquoi seraient-ils opaques ? Pourquoi ne seraient-ils pas communiqués ? Qu'y a-t-il à cacher ?

Mme MAZZOLENI, Adjointe au Maire

Pourquoi employez-vous de suite ce mot ?

M. GOIG, Conseiller Municipal

Lequel ?

Mme MAZZOLENI, Adjointe au Maire

Opaques.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Parce que cela fait plusieurs fois que nous les demandons.

Mme MAZZOLENI, Adjointe au Maire

Tout simplement parce que nous ne les avons pas.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Je vais vous répondre. Depuis six mois, nous n'avons de cesse de nous faire expliquer la méthodologie et la complexité. Nous étions tous d'accord au départ sur le fait que la circulation à Pibrac est un sujet à travailler. Je crois que c'était clair.

M. COSTES, Maire

Oui.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Ensuite, on a dévié sur la méthode et cette absence de méthode – nous nous sommes exprimés à ce sujet – à notre avis en termes de direction de projet et notamment de communication, pollue tout. Si on ne fournit pas les résultats des comptages, je parle d'opacité. Vous m'écoutez, Madame MAZZOLENI ?

Mme MAZZOLENI, Adjointe au Maire
Oui.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Parce que je vous réponds. Je parle d'opacité parce que nous avons posé plusieurs fois la question. Il ne devrait y avoir aucun problème à communiquer des chiffres. Les chiffres sont ce qu'ils sont. Par ailleurs, j'ai alerté Monsieur le Maire sur le fait qu'aujourd'hui les compteurs ont été enlevés et que l'on prétend continuer à faire des comptages. Il faut quand même savoir ce qu'il se passe dans cette commune.

M. COSTES, Maire

Ce n'est pas ce que je dis. J'ai l'assurance que les comptages seront continués jusqu'à la fin de l'année. On va jouer sur les mots, mais bon. Après, vous le savez, il faut que les comptages soient représentatifs d'une certaine forme de situation. Ce n'est pas parce que vous avez une série discrète de comptages que vous ne pouvez pas faire une statistique *in fine* pour avoir une situation représentative de la circulation à Pibrac. Je reviens sur ce que j'ai dit, quitte à me répéter, les comptages communiqués l'ont été de façon tout à fait transparente, ils ont été mis en ligne, il n'y a rien à cacher sur le sujet. Nous les avons donnés tel que je les ai reçus du cabinet EGIS et de Toulouse Métropole. Ils sont en ligne, je crois.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
Ils ne sont pas en ligne.

M. COSTES, Maire

Si, ils étaient en ligne pendant un certain temps, ils ont peut-être été retirés, depuis.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
Je suis sur le site, il n'y a rien en ligne.

M. COSTES, Maire

Ils ont été en ligne pendant un certain nombre de temps.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Non, Monsieur le Maire. Écoutez, nous sommes tous ici autour de la table pour vous aider. Envoyez-nous tout simplement les résultats des comptages. Au moins, nous les aurons.

M. COSTES, Maire

Ils ont été mis en ligne, je peux vous l'assurer.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Combien de temps ? Pas dix minutes, quand même.

M. COSTES, Maire

Je peux vous répondre puisque des administrés présents dans la salle m'ont fait des remarques sur les comptages en ligne. Arrêtons de tourner autour du pot. Les comptages ont été mis en ligne. S'il faut les remettre, je les remettrai. Il n'y a aucune volonté de cacher quoi que ce soit. Je n'ai pas complètement les derniers développements de la gestion du site internet, mais je peux vous garantir que j'ai répondu à un certain nombre de personnes qui m'ont demandé s'il y avait d'autres comptages que ceux en ligne. J'ai répondu que nous n'en avons pas d'autres, dont acte. Je m'insurge en faux en disant que les éléments n'ont pas été communiqués.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire, nous allons essayer de ne pas nous énerver sur ces sujets, parce que vous ne répondez pas aux questions. Vous n'avez pas répondu à la question de Monsieur GOIG tout à l'heure.

Avant la dernière séance du Conseil Municipal, nous vous avons demandé par mail les rapports des ateliers, les comptages, puisque vous ne vouliez pas les fournir, nous sommes partis. Vous le savez, c'est ce qui a mené à la suspension de séance. Ce soir, nous pourrions partir aussi puisque vous n'avez pas le quorum. Si nous avons le mauvais esprit tel que vous l'avez écrit dans Le Mag. Nous sommes partis pour vous signifier que nous n'étions pas d'accord avec votre méthode de travail et vous dites – j'ai le compte rendu – : « je rappelle que l'accès aux documents administratifs ne peut se faire que lorsque ces documents sont complètement achevés ». Voilà ce que vous avez répondu pour justifier le fait que vous ne nous avez pas fourni ces éléments. Si je vous écoute ce soir, Madame MAZZOLENI dit : « nous n'avons pas les comptages », cela n'engage qu'elle, pas vous. C'est ce qu'elle a dit à l'instant. Vous avez dit que le PLDM est terminé et qu'en gros, les phases d'expérimentation sont terminées. Donc, il y avait une phase zéro où on a évalué la circulation à Pibrac, il y a

eu des comptages, donc la phase zéro est terminée. En termes de documents administratifs, tel que vous avez fourni la réponse, vous pouvez nous donner les éléments. Ensuite, il y a eu une phase 1, il y a eu des comptages. Je peux vous donner la période, c'était du 3 au 9 avril.

M. COSTES, Maire
Monsieur SAINT-MELLION.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire, tout à l'heure, vous aviez été très gentil, je croyais que vous me faisiez des appels du pied. Maintenant, j'entends autre chose dans votre ton de voix, donc restez sur la gentillesse, s'il vous plaît. Ensuite, il y a une phase 2 qui s'est terminée au mois de mai. Vous nous dites que c'est terminé, donc par rapport à votre justification pourquoi vous ne nous avez pas fourni des documents, je ne vois aujourd'hui aucune raison à moins que l'on ne veuille tomber dans ce qu'a dit notre collègue, Monsieur GOIG, l'opacité. Nous avons tous intérêt ici à mettre ces éléments sur la table et en discuter tranquillement. Ils ne sont pas sur le site web, nous venons de vérifier. Nous vous les avons demandés. Si vous les avez mis sur le site web, en tant qu'élus nous vous les demandons, vous ne nous répondez pas, je trouve cela assez discourtois. J'espère que vous allez nous fournir les éléments que nous vous avons demandés lors de la dernière séance du Conseil Municipal : les comptages, y compris les rapports sur les ateliers.

M. COSTES, Maire

Deux choses. Les rapports sur les ateliers étaient ouverts, il eût été intéressant qu'un certain nombre de personnes s'inscrivent, celles qui l'ont fait ont eu des retours des ateliers.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Non, j'étais inscrit, j'ai participé, je n'ai pas eu de retour.

M. COSTES, Maire

Nous avons fait des retours avec les animateurs des ateliers. Charge à chacun des animateurs de le faire dans leur groupe. Les ateliers avaient pour objet de faire des discussions.

S'agissant des documents, je m'insurge complètement en faux et je le répète dans cette instance, les documents disponibles ont été mis sur le site web. Je vais vérifier, je ne sais pas pour quelle raison ils n'y sont pas ce soir, mais en tout cas, nous allons les remettre s'il le faut. Les derniers documents que nous avons reçus ont été mis sur le site web. Je vais les remettre dès demain ou dès lundi s'il le faut de façon tout à fait transparente. Nous ne vous les avons pas communiqué parce que, sans doute, au moment de la dernière réunion, nous n'avions pas la dernière version des documents tels qu'ils devaient être produits par le cabinet EGIS ou la Métropole, cela explique pourquoi nous ne vous avons pas communiqué les documents. Depuis, ils ont été mis puisque nous les avons récupérés. Je rappelle que le Conseil Municipal date du 28 juin et que l'expérimentation courait jusqu'au 7 juillet. Il est normal que nous vous ayons répondu que nous n'avions pas les comptages puisque nous attendions la période de fin d'expérimentation pour mettre en ligne des documents. Nous les avons mis en ligne, je ne sais pas pour quelle raison ils n'y sont plus.

S'agissant de votre demande, je ferai une copie tout à fait claire des documents du site web à l'ensemble du Conseil Municipal, cela ne me dérange absolument pas. En tout cas, je m'insurge sur le fait que les documents n'ont pas été mis à disposition. Ils l'ont été et nous les remettrons à disposition.

S'agissant des documents complémentaires faisant état du retour à la normale et de la mesure de cette situation entre aujourd'hui et la fin de l'année, s'il y a besoin de mettre à nouveau des résultats de cette étude sur le site web et de vous les communiquer, nous vous les communiquerons de façon tout à fait transparente. Il n'est pas nécessaire d'aller plus loin, tout le monde constate aujourd'hui les difficultés de circulation que nous avons en sortant de Pibrac. Nous voyons très bien l'intérêt qu'avait ce plan de circulation tel qu'il a été proposé.

Voilà, je vous ai répondu, il n'y a aucun souci, je les remettrai dès lundi s'il le faut et nous vous communiquerons les éléments.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Juste pour information, le rapport d'EGIS datant du 11 juillet est bien sur le site, mais c'est le seul élément. S'il y a eu des comptages courant septembre, ils n'y sont pas. Il n'y a que le rapport d'EGIS. Nous demandons plus de documents : les comptages et les rapports.

M. COSTES, Maire

Je vous ai répondu que le document tel que je l'ai eu est mis à disposition du public, il me semble que vous l'avez trouvé. Le document est sur le site. Nous sommes en septembre, si les comptages vont continuer pendant une période complémentaire, nous les donnerons à la fin de cette période. C'est tout à fait logique. Je ne vois pas quelle problématique vous soulevez puisque nous sommes revenus à la situation antérieure, nous avons fourni les éléments et je me suis exprimé sur le sujet.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

La problématique, Monsieur le Maire, est que nous avons, à plusieurs reprises, demandé à ce que ce point soit débattu par l'ensemble du Conseil Municipal. Cela n'a jamais été fait. Nous vous avons demandé à plusieurs reprises de nous fournir des documents bien précis par courrier, cela n'a jamais été fait. Ma question, Monsieur le Maire, est de savoir pourquoi vous ne souhaitez pas que ce point soit débattu en Conseil Municipal ?

M. COSTES, Maire

S'agissant des documents, je vous réponds...

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Ma question est simple, Monsieur le Maire. Pourquoi ne souhaitez-vous pas que ce point soit débattu en Conseil Municipal ?

M. COSTES, Maire

Je n'ai jamais dit que nous ne devions pas en débattre en Conseil Municipal. Je vous réponds, aujourd'hui, que les documents tels qu'ils ont été élaborés ont été mis de façon tout à fait transparente. S'il y a d'autres documents à communiquer, nous continuerons de les mettre accessibles de façon transparente à l'ensemble de la population. Nous nous ferons un plaisir de vous les communiquer en copie s'il convient. Voilà.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

S'il convient, non...

M. COSTES, Maire

Si vous voulez une copie, nous vous les donnerons. Il n'y a pas de souci.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire, nous vous avons donné une liste de documents lors du dernier Conseil Municipal. Envoyez-nous ces documents. Il y en a certains que vous ne pouvez peut-être pas communiquer, donc mettez en face : non communicable pour telle raison. Je peux très bien comprendre qu'un document que nous vous avons demandé ne soit pas communicable. Simplement, il est très facile d'écrire dans un mail : non communicable pour telle raison ; cela, je vous le mets en annexe 1 ; cela, je vous le mets en annexe 2. Faisons des choses simples, Monsieur le Maire. N'allons pas nous noyer. Faites-nous des réponses concises.

M. COSTES, Maire

Je ne me noie pas du tout dans quoi que ce soit. Je vous dis simplement que les documents que nous avons à disposition ont été mis sur le site web. Je vous adresserai une copie des documents mis sur le site de la ville. Ce sont les documents dont je dispose.

M. URO, Conseiller Municipal

Si je comprends bien, il ne s'est rien passé depuis le 11 juillet puisque sur le site Internet de la commune le dernier document date du 11 juillet. Il ne s'est donc rien passé entre juillet et octobre.

M. COSTES, Maire

Il y a pendant l'été, un certain nombre de situations d'été, vous n'allez pas me dire, Monsieur URO, qu'il aurait fallu que je mette des comptages pendant l'été et derrière, on m'aurait dit que les comptages pendant l'été étaient très représentatifs d'une situation estivale. Naturellement, je suis parti en congés et vous aussi, sans doute, comme tout le monde. Ce débat est un peu ridicule. Je vous ai répondu de façon tout à fait transparente et vous ai dit que tels qu'ils étaient, les documents étaient mis à disposition. Tout le monde voit aujourd'hui l'intérêt de ce plan de déplacement – je ne dis pas que ce n'est pas la panacée et qu'il n'y aura pas d'ajustements – par rapport à la situation qui existe aujourd'hui et est largement congestionnée le matin. Je me suis exprimé. Nous vous communiquerons les éléments complémentaires dès que nous les aurons de façon transparente comme nous l'avons fait jusqu'alors.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Jusqu'alors nous n'avons rien eu de communiqué, excusez-moi.

M. COSTES, Maire
N'êtes-vous pas citoyenne, Madame DUZERT, par ailleurs ?

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
Oui, mais là, je vous le demande en tant que conseillère municipale, Monsieur le Maire.

M. COSTES, Maire
Je vous ferai une copie, Madame DUZERT.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
Vous nous avez dit que vous ne vous êtes jamais opposé à ce que ce point soit débattu en Conseil Municipal, pouvons-nous le mettre à l'ordre du jour du prochain du Conseil Municipal ? À l'ordre du jour, j'entends, pas en questions diverses.

M. COSTES, Maire
Si des éléments nouveaux nécessitent débat.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
Il y a déjà pas mal d'éléments dont nous pouvons débattre, depuis le temps.

M. COSTES, Maire
S'agissant d'une situation hypothétique puisque le plan de circulation a été arrêté, excusez-moi, mais je ne vois pas l'intérêt de débattre sur une situation arrêtée.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
Je pense qu'il y a pas mal à débattre sur tout le dossier, justement. Donc, vous ne souhaitez pas débattre de ce point en Conseil Municipal.

M. COSTES, Maire
Nous en discuterons et je vous apporterai la réponse qu'il convient.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
Nous en discutons, là. Pouvons-nous mettre ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal ?

M. COSTES, Maire
Je vous ai répondu que nous en discuterons et je vous apporterai la réponse qu'il convient. Adressez-moi la question.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
Nous vous avons déjà fait la demande. Je vous fais la demande en Conseil Municipal. Oui ou non ? Monsieur le Maire, j'attends oui ou non. Pouvons-nous mettre ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal ?

M. COSTES, Maire
Adressez-moi...

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
Je vous l'adresse, là, maintenant, en séance. Cela va être noté sur le compte rendu, donc je vous fais la demande ici même en séance. Pouvons-nous, oui ou non, mettre ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal ?

M. COSTES, Maire
Je vais me retourner vers le règlement intérieur.

Mme MAZZOLENI, Adjointe au Maire
Proposez-nous une rédaction de délibération.

M. COSTES, Maire
Je vous propose, Madame DUZERT, de m'adresser explicitement votre souhait et j'y répondrai de façon tout à fait explicite.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Le souhait vous a été déjà exprimé précédemment par demande écrite. Je vous l'exprime clairement puisque cela va être noté au compte rendu. Je vous demande : pouvons-nous mettre ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal ? Oui ou non ?

M. COSTES, Maire

Madame DUZERT, je vous ai répondu, vous me l'adressez, je vous répondrai.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Je vous demande de me répondre oui ou non.

M. COSTES, Maire

Écoutez, Madame DUZERT, je crois que vous n'avez pas compris ma réponse.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Si, je pense que j'ai compris. Ce sera bien noté à l'ordre du jour.

M. COSTES, Maire

Madame DUZERT, nous passons à une autre question. Merci. Y a-t-il un autre point ?

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Oui, Monsieur le Maire, bonsoir. Il y a un autre point que j'ai demandé plusieurs fois et qui n'a toujours pas été mis à l'ordre du jour. Cela doit être une coutume locale. Je sais que vous aimez bien les historiques, je ne vais pas remonter à Mathusalem, mais je voudrais quand même rappeler que nous avons une situation que je qualifierais de dramatique à l'intérieur de la Mairie. Il y en a qui soufflent, mais, je pense qu'il y en a d'autres qui peuvent souffler. Au mois de septembre, il y a plus d'un an, nous avons tous reçu un courrier qui était absolument très inquiétant et sur lequel j'étais intervenue. À la suite de cela, vous avez été un peu obligé – parce que j'aime beaucoup le courrier, là – « on a souhaité engager une initiative volontariste », là, vous êtes en train de réécrire l'histoire, Monsieur le Maire.

M. COSTES, Maire

Pas du tout.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

L'histoire est que, depuis deux ou trois ans, je vous ai alerté sur un malaise profond au sein de la Mairie, que bien entendu, à chaque fois, vous m'avez renvoyée en m'expliquant que je fantasmais. Au final, nous avons reçu un courrier dramatique, une sorte d'alerte très inquiétante à la suite de laquelle uniquement – d'ailleurs, à mon avis, parce que cette alerte avait été publique avec des copies à l'ensemble des organismes politiques de la Région, que là, d'un seul coup, vous avez été obligé de réagir. Le CHSCT avait été enfin saisi. On a décidé – vraiment grâce à l'intervention de la Médecine du travail, c'est quand même grave – de faire intervenir un cabinet spécialisé qui a réalisé un audit. Ce bilan a été rendu plus ou moins – parce que nous ne savons pas, là aussi, ce n'est pas opaque, mais enfin, nous ne savons pas – au mois de mai à quelques-uns. L'ensemble du personnel ne l'a jamais eu. Nous, encore moins. Je l'ai demandé à peu près trois ou quatre fois à chaque Conseil Municipal. Toujours pas de réponse. Je suppose que si je fais la même question que Madame DUZERT, j'aurais la même réponse de votre part. J'ai demandé la réunion du CHSCT à plusieurs reprises. Je rappelle quand même que le CHSCT doit se réunir trois fois par an au minimum. Il me semble quand même que dans un contexte aussi inquiétant que le nôtre, il faudrait au minimum respecter la loi. Je vous demande de réunir ce CHSCT au mois de mai, au mois de juin, vous nous trouvez la date du 25 juillet. Je pense qu'à part le 15 août, si vous n'aviez pas voulu que cela se réunisse, vous n'auriez pas trouvé mieux. Vous expliquez que c'est à la demande des membres titulaires de ce comité, oui, effectivement, moi, je ne sais pas, j'étais là. Le 25 juillet, on peut penser que l'on n'aurait pas eu grand monde à ce CHSCT, je trouve que ce n'est même pas très respectueux pour cet organe de trouver une date en plein milieu des vacances scolaires. Résultat, toujours rien, au mois d'août, au mois de septembre, je vous fais des mails de relance, on ne me répond même pas. Je suis conseillère municipale, membre du CHSCT, je n'ai pas de réponse. Au final, on me répond que si, peut-être et encore, je ne sais pas. Et donc, nous faisons un courrier recommandé avec accusé de réception. Et là, comme par hasard, un CHSCT est programmé ! Comme quoi, quand on veut quelque chose, il faut faire une lettre à Monsieur Jean-Luc MOUDENC. Cela marche beaucoup mieux. Là, nous avons un rendez-vous pour le CHSCT le 8 octobre. Le 8 octobre ! On a une commune dont les agents sont en souffrance. On a un bilan rendu au mois de mai dont on peut penser qu'il ne doit pas être très, très glorieux pour la commune parce que sinon, on l'aurait déjà eu. S'il avait été bon, je pense que nous l'aurions tous eu en copie. Je rappelle, à toutes les personnes autour de cette table, que j'ai demandée à chacun de vous saisir de ce dossier, personne n'a répondu. Vous vous en fichez complètement. Je suis effarée, vraiment effarée, de voir ce niveau d'implication quand on

sait que des personnes sont en grande souffrance dans cette commune. Je ne sais pas ce qui se passait avant ; notamment s'agissant de tableau de grades, je n'en sais rien, mais en tout cas, depuis que nous avons des tableaux de grades, il n'y a jamais eu autant de départs dans cette commune. Il faut peut-être réfléchir à cela. Les tableaux de grades n'étaient peut-être pas parfaits, mais il y avait peut-être moins de souffrance au travail dans la commune avant nous. Et cela, vraiment, je ne suis pas très fière de faire partie de cette équipe et d'avoir contribué à la mettre en place.

Je terminerai pour dire que j'attends toujours la communication de ce bilan. Le CHSCT a rendez-vous le 8 octobre avec l'étude du bilan à l'ordre du jour. Le bilan doit faire une cinquantaine de pages, je ne sais pas, je ne l'ai pas eu. Je vais vous montrer l'ordre du jour. Voilà ! D'accord ? Le bilan, c'est ce que nous allons regarder le 8 octobre. Un bilan de plusieurs dizaines de pages.

M. COSTES, Maire
Madame BORRIELLO, je suis...

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale
Je continue.

M. COSTES, Maire
Je suis obligé de vous...

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale
Non, non. Moi aussi je vous écoute, je termine.

M. COSTES, Maire
Vous êtes membre du CHSCT.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale
Oui.

M. COSTES, Maire
Vous êtes assujettie à certains droits de réserve.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale
Oui.

M. COSTES, Maire
Donc, je vous le rappelle.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale
Oui.

M. GOIG, Conseiller Municipal
Elle n'a rien montré !

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale
J'ai montré une feuille.

M. COSTES, Maire
Je préfère anticiper les choses. Rassurez-vous, tout va bien, j'aurais l'occasion de vous répondre.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale
Je serais ravie que tout aille bien parce qu'à chaque fois que je rencontre quelqu'un à la Mairie, et cela arrive régulièrement, je parle avec beaucoup de personnes.

M. COSTES, Maire
Nous aussi.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale
Parce que malgré le fait que l'on nous ait interdit de nous dire bonjour, heureusement, il y en a qui continuent à s'adresser à nous. Pas plus tard que cette semaine, c'était : « cela ne va vraiment pas, rien n'a changé et c'est toujours très dur ». Donc, la situation n'a pas bougé d'un millimètre. D'ailleurs, je ne vois pas comment elle

aurait pu bouger puisque les ateliers auxquels ont participé les agents avec toutes leurs propositions, c'est le 8 octobre que nous allons en discuter. Le 8 octobre. Voilà. Alors, vous pourriez faire cela l'année prochaine tant qu'on y est !

M. COSTES, Maire

Madame BORRIELO, je vais vous répondre très clairement. Ce que vous proférez n'engage que vous.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Comme d'habitude !

M. COSTES, Maire

Rassurez-vous, ne vous énervez pas, tout va bien. Vous avez une fâcheuse tendance à vous énerver. Tout va bien. Je vais porter à connaissance de tout le monde la lettre que j'ai adressée à l'association Pibrac et Vous. Je vais vous la relire puisque ce que vous donnez comme information est tout à fait partiel et tout à fait erroné. Je tiens à vous souligner que nous avons bien pris note – c'est pour cela que j'encourage à faire des notes et j'y répondrai volontiers – de votre demande. Contrairement à ce que vous insinuez, nous avons reçu une lettre qui appelait des remarques, nous avons réagi de façon quasiment immédiate. Avant la lettre, dès le mois de juin et le mois de juillet, nous avons même pris un certain nombre d'attaches avec les services compétents pour anticiper un certain nombre d'initiatives. Je rappelle simplement que le cabinet tel que nous l'avons engagé pour effectuer et nous accompagner dans un diagnostic au-delà des risques RPS d'évaluation de la qualité de vie au travail, nous avons commencé les discussions avant même d'avoir reçu ledit courrier.

Je vais vous lire ce que j'ai envoyé de façon tout à fait transparente : *« Je tiens à vous informer qu'une réunion du CHSCT initialement prévue le 25 juillet... »*, parce que nous avons pris attache avec les différents membres du CHSCT pour voir si nous pouvions la conduire et compte tenu d'une urgence, même s'il y a des vacances, il est normal, comme vous le soulignez, que nous puissions y répondre, *« ...a dû faire l'objet d'un report à la demande explicite des membres titulaires de ce comité. »*, et non pas comme vous l'insinuez parce que nous l'avons prévu au mois de juillet, *« La prochaine réunion du CHSCT de la Ville se tiendra donc le 8 octobre 2019 et vous confirme que le sujet, objet de votre courrier, est bien inscrit à l'ordre du jour de cette réunion. Soucieux de l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail des employés et des agents, nous avons, comme vous le savez, souhaité engager une initiative volontariste sur ce sujet important pour le personnel »*.

Naturellement, nous ne conduisons pas cela à la légère. Il était important *« de disposer d'éléments d'appréciation pour proposer des pistes d'amélioration collective ou individuelle s'il en était besoin. Un cabinet spécialisé a été mandaté pour établir à partir de données confidentielles... »*, il s'agit ici, je le répète, de la responsabilité de l'employeur et vous n'êtes pas sans savoir pour certains d'entre vous qui ont travaillé dans le privé qu'il relève des organismes paritaires avec les syndicats de s'occuper de ces sujets. Quand bien même on les traite avant, dans le privé on appelle cela le délit d'entrave. S'agissant de la responsabilité de l'employeur, il est normal que ceci soit traité dans les instances qu'il convient. Contrairement à ce que vous insinuez, ce n'est pas, aujourd'hui, un sujet de l'ordre du Conseil Municipal, il y a des instances pour le traiter. C'est quelque chose qui relève du CHSCT et des instances paritaires. Cela sera traité dans ce cadre.

Je continue : *« ...Un cabinet spécialisé a été mandaté pour établir à partir de données confidentielles et recueillir un diagnostic des différentes situations, suggérer une liste d'actions que nous examinerons en CHSCT à partir d'autres éléments éventuellement à considérer, notamment quand il s'agit de l'opportunité de mise en œuvre de ces actions. Pour suivre ces travaux de façon tout à fait transparente et tout en respectant la confidentialité, nous avons mis un comité de pilotage multi-parties qui associe notamment des représentants du personnel, dont certains sont membres du CHSCT, des agents de prévention, du Médecin Responsable du Service de Médecine professionnelle du Centre de Gestion, un agent de prévention du Centre de Gestion qui s'est réuni à trois reprises, les 25 mars, 29 avril et 11 juillet. Ils ont contribué à analyser de façon tout à fait transparente la situation à partir des données recueillies. Des ateliers par unité de travail ont été organisés pour recueillir les différentes propositions des agents. S'agissant des premières propositions d'actions qui émanent des ateliers conduits avec le personnel - plus de 62 % de participation du personnel à ces ateliers – celles-ci ont été remises en forme par le cabinet sous des formes de fiches actions... »*, qui seront présentées, je vous l'ai confirmé, lors de cette réunion du CHSCT pour en discuter. Certaines des actions ont d'ailleurs été anticipées et certaines ont déjà été mises en œuvre à la grande satisfaction du personnel contrairement à ce que vous insinuez. Certaines des dispositions d'amélioration continueront d'être étendues ou seront encore améliorées. S'agissant d'autres dispositions qui ne sont pas mises en œuvre, nous regarderons comment elles peuvent être engagées par la collectivité. Je vous réponds de façon tout à fait explicite. *« Compte tenu de la compétence du CHSCT en la matière et de la nécessité de pouvoir traiter ces questions préalablement au sein de cette instance paritaire, la question posée... »*, raison pour laquelle je vous ai exprimé ce point, *« ...ne*

pouvait pas être inscrite au Conseil Municipal » puisqu'elle relève d'instances qui concernent la responsabilité de l'employeur et donc, au niveau du CHSCT.

Par contre, je m'y engage, « *Des informations complémentaires pourront être toutefois communiquées au Conseil Municipal dans le cadre de délibérations ultérieures, si nécessaire, pour la mise en œuvre de certaines des actions ou des initiatives qui pourraient résulter des discussions engagées avec le CHSCT* ». Si la mise en œuvre de ces actions pouvait nécessiter différentes initiatives susceptibles de rentrer dans le champ de compétences du Conseil Municipal et nécessitant une délibération, nous le ferons. Voilà ce que je voulais vous communiquer. Je ne continue pas sur le sujet puisque je vous ai répondu.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

J'ai une question. Je voudrais savoir si oui ou non vous allez remettre l'entier bilan aux membres du CHSCT d'une part et aux membres de la Mairie, de tout le personnel de la Mairie. Oui ou non ?

M. COSTES, Maire

La réponse est non puisqu'il contient des éléments confidentiels personnels.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

C'est faux, Monsieur. Les bilans sont anonymisés. Il n'y a absolument rien de personnel dans les bilans, vous le savez très bien.

M. COSTES, Maire

Madame BORRIELLO, vous savez très bien que dans des unités de travail où il y a une ou deux personnes, on peut très bien remonter de façon factuelle et nominative aux personnes qui ont communiqué ces informations. Puisque je vous le dis, il y a des éléments confidentiels. Ils ne peuvent pas être communiqués. C'est la raison pour laquelle nous débattons au CHSCT. Nous vous donnerons...

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Avec une feuille.

M. COSTES, Maire

Le maximum d'informations possibles et notamment toutes les fiches d'action.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

D'accord, donc vous confirmez que vous ne nous remettez pas ce bilan.

M. COSTES, Maire

Je ne remettrai pas ce bilan tel qu'il est.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Même au CHSCT ?

M. COSTES, Maire

C'est un document qui contient en l'état des éléments confidentiels qui ne peuvent pas être communiqués. Ce sont des éléments personnels.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Je vais vous dire quelque chose, Monsieur le Maire. Je pense que ce bilan, ces ateliers et la manière dont cela a été mené ont suscité énormément d'espoir au sein des employés de la Mairie. Si vous ne vous montrez pas à la hauteur de cet espoir, cela risque d'être dramatique. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. COSTES, Maire

Mais rassurez-vous, Madame BORRIELLO, tout va bien à la Mairie contrairement à ce que vous dites. C'est facile de taper, mais quand on n'est pas au courant des situations...

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Sur le même sujet, tout va bien, Monsieur le Maire, pour vous, je pense. Nous savons très bien qu'il y a des difficultés. Vous ne pouvez pas l'ignorer. Je ne pense pas que l'on puisse traiter ce sujet – je vous ai posé une question tout à l'heure attenante au fait que nous avons été interpellés là-dessus, vous n'avez pas voulu répondre. À Madame BORRIELLO qui est membre du CHSCT, vous lui faites une réponse en disant qu'elle est membre du CHSCT et que c'est confidentiel. Nous souhaiterions que tout aille bien pour le personnel, pour aussi d'ailleurs et pour nous aussi et que nous trouvions un dispositif dans lequel vous êtes capable quand

même de donner quelques informations au personnel. Quand vous dites transparence, c'est de la transparence opaque, Monsieur le Maire. C'est malheureux.

M. COSTES, Maire

Vous savez, puisque nous sommes dans le moment des confidences, quand nous sommes arrivés à la municipalité, un certain nombre de diagnostics avaient été faits par Monsieur GOIG – que j'ai gardé sympathiquement – qui faisait un certain nombre de constats. Il y a des documents aussi, ce sont des documents confidentiels. Ils ont été faits et ne seront pas communiqués de la même manière. Il y a deux choses. Ce qui relève de la responsabilité de l'employeur et qui contient des documents confidentiels s'agissant de la qualité de vie au travail est traité par le CHSCT. Après, je répète ce que j'ai dit, s'il y a des éléments de mise en œuvre d'actions qui relèveront du Conseil Municipal, je me ferais un plaisir de les discuter, de les débattre et de vous les communiquer.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire, j'entends votre réponse que je ne trouve pas du tout à la hauteur des enjeux. S'il y a des éléments à communiquer, si vous les avez, je vous invite, tout simplement, à les communiquer. Plutôt que, comme vous le laissez entendre, vous ne pouvez pas nous les communiquer comme cela, je trouve cela très douteux.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Cela fait deux fois que vous mentionnez cela. Pour que tout le monde le sache, mais je leur ai donné une copie, cela tombe très mal, vous faisiez référence à un précédent Conseil Municipal, donc pas celui de juin, précédemment, au fait que j'avais fait, pour votre compte, et celui du groupe majoritaire, une étude, une sorte de mini-audit sur le fonctionnement des services municipaux.

M. COSTES, Maire

Votre appréciation personnelle.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Je vous ai rendu un rapport que vous m'avez interdit de communiquer aux membres, ici, que ceux-ci le sachent. Je l'ai quand même fait, car j'ai considéré que c'était une éthique minimum de collaboration avec nos collègues. Je ne vous ai pas suivi. Vous sous-entendez des choses sur ce fonctionnement et sur cet audit, cela tombe très mal, je leur ai fourni une copie. Cela ne mentionne pas des questions d'efficacité ou d'inefficacité de personnes. Cela parlait du fonctionnement des services. Maintenant, si vous souhaitez publier ce que j'ai mentionné, il n'y a aucun problème, je vous l'ai déjà dit l'autre fois. Je l'ai fait. Comme les autres l'avaient, j'ai pensé que ce n'était pas utile de le faire et vous pouvez reprendre, ce que vous allez faire, certaines parties de mon rapport, je les expliquerai. C'est d'ailleurs un rapport qui a été fait avec Madame BON GONELLA.

M. COSTES, Maire

Il serait tout à fait intéressant de communiquer ce rapport. Je pense que les employés qui recevront ce type de message seraient tout à fait contents de l'entendre.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Pourrais-je en faire une lecture ?

M. COSTES, Maire

C'est un peu long, mais je vais en prendre quelques passages.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Choisissez quelques paragraphes.

M. COSTES, Maire

Puisque tout le monde l'a, ce n'est peut-être pas la peine d'en faire une lecture.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Allez-y. Vous avez été trop loin. Allez-y, nous allons nous expliquer.

M. COSTES, Maire

En tout cas, je pense que...

M. GOIG, Conseiller Municipal

Voilà, on y est ! En plus, ce n'était pas le sujet du tout, il n'y avait rien du tout, il n'y avait rien de personnel et surtout pas une attaque, cela tombe mal.

M. COSTES, Maire

Par respect du personnel, je m'abstiendrai de les communiquer.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Ah non, pas du tout, je suis capable de le faire moi-même, si vous le souhaitez et m'en donnez l'autorisation.

M. COSTES, Maire

Non.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Non, voilà ! Bien évidemment, non ! Parce qu'eux savent très bien que cela n'irait pas dans votre sens. Pouvons-nous clore ce sujet, Monsieur le Maire car je voudrais aborder un autre point ?

M. COSTES, Maire

Oui, passez au sujet suivant.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Est-ce que Coustayrac vous dit quelque chose, Monsieur le Maire, en dehors du gymnase ?

M. COSTES, Maire

Allez-y.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Très bien. Vous devez vous souvenir que je vous ai envoyé, pour le compte de notre groupe, deux mails qui vous demandaient certaines choses relatives au projet Coustayrac. Je précise, avant le 31 juillet. Sur le dernier mail que je vous ai envoyé, je vous indiquais que nous trouvions choquant qu'un cabinet d'architectes ait pu publier sur son site web une étude relative à la commune de Pibrac avec un projet qui était pour certains pharaonique et pour d'autres, mégalo. En tout cas, qui nécessite probablement un débat. Nous n'avons eu aucune réponse à aucun des deux mails que nous vous avons envoyés, comme d'habitude, d'ailleurs. Il se trouve que vous m'avez répondu oralement dans une commission marchés : « il n'y a pas de souci, la question de Coustayrac est qu'il nous faut construire un anneau à une certaine date pour pouvoir faire passer les épreuves de sports du Bac ». C'était très bien, c'était une parole d'homme à homme, à se référer à ce que je disais avant.

Or, nous constatons maintenant que sans en avoir parlé à votre Conseil Municipal – ce que vous n'êtes pas obligé de faire, c'est ce que vous allez me répondre, mais en termes de gouvernance, rien ne vous empêche de le faire si vous pensez que vos conseillers municipaux peuvent vous aider à vous donner un éclairage supplémentaire que celui que vous apportent éventuellement vos colistiers. Nous constatons qu'une enquête publique démarre le 15 octobre jusqu'au 15 novembre et que nous avons effectivement à notre disposition un commissaire-enquêteur public. En piochant dans ce dossier – j'ai quand même passé deux jours sur 552 pages, on constate que sur ce projet on a des bâtiments à 5 niveaux, c'est-à-dire 4 étages et un rez-de-chaussée. On en a d'autres pour des bureaux à 3 niveaux. On en a d'autres pour des logements à 4 niveaux. Bref, on a un projet pharaonique.

Mes deux questions, Monsieur le Maire, sont : premièrement, trouvez-vous normal qu'un maître d'ouvrage – car il semblerait que le Crédit Agricole Immobilier soit le maître d'ouvrage pour un particulier – puisse démarrer une enquête en vue d'un permis d'aménager qui, lui éventuellement, grâce à Dieu, après 2030, semble-t-il, on aura le temps de se débarrasser de vous, au moins une fois, voire deux, de se dire est-ce que vous trouvez normal qu'un enquêteur soit mandaté... Pardon ? Pardon, je n'ai pas entendu, Madame. Que vous puissiez laisser une enquête démarrer avec un commissaire-enquêteur sur un projet comme celui-ci dont l'objectif est de faire une étude environnementale sur un impact éventuel d'un projet tel que celui-ci sur un certain nombre de choses (la faune, la flore et autres). C'est d'ailleurs un rapport très bien fait. Trouvez-vous normal qu'un conseil municipal comme le nôtre n'ait jamais pu en discuter alors que nous trouvons le temps de discuter d'autres choses ? Trouvez-vous normal que vous ne l'ayez pas présenté à la commission urbanisme ?

M. COSTES, Maire

Si.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Vous avez parlé de Coustayrac, nous retrouverons tous les éléments. Nous n'en faisons pas partie, mais grâce à nos collègues, nous avons eu accès à leurs documents. Vous n'en avez pas parlé dans les termes dans lesquels vous devez théoriquement en parler si vous avez de la considération pour le conseil qui vous entoure.

Deuxième question, quand pensez-vous nous parler de ce projet ? Connaissez-vous ce projet et pensez-vous qu'il soit conforme à vos engagements de campagne, si toutefois, vous aviez lu votre programme de campagne ?

M. COSTES, Maire

Monsieur GOIG, vous êtes habitué à faire des effets de manche. Je vais vous répondre. Il est facile de faire des effets de manche, de faire peur à la population...

M. GOIG, Conseiller Municipal

Vous avez la parole, vous pouvez la prendre.

M. COSTES, Maire

Et de faire un certain nombre de démarches, de présenter les tableaux de façon apocalyptique et d'une certaine façon populiste. Mais, je vais vous répondre.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Si quelque part populiste est tenir compte de l'avis du peuple...

M. COSTES, Maire

Non, ce n'est pas ce que je veux dire.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Et qu'après, on l'intègre...

M. COSTES, Maire

Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur GOIG.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Ne sortez pas des inepties, vous ne savez même pas ce dont vous parlez.

M. COSTES, Maire

Bien sûr, il n'y a que vous qui savez ce dont vous parlez. Monsieur GOIG, si vous connaissiez bien vos dossiers, si vous regardiez un peu ce qu'il se passe autour de vous et aviez un peu suivi dans l'analyse des dossiers, vous auriez fait, un peu, attention aux choses qui se passent dans la commune, notamment au niveau du PLUiH. Il a été mis en place pour la commune un certain nombre d'organisations du territoire. Pour que tout le monde le sache, je rappelle que ce PLUiH a été largement débattu et avait fait l'objet d'un PADD (Programme d'Aménagement et de Développement Durable) avec des orientations d'aménagement. Celles-ci font en sorte de recentrer les constructions vers des centralités. Là, étaient mentionnées, contrairement à ce qui est dit, dans ce PLUiH, des OAP (autorisations de projet) qui ont été présentées plusieurs fois en commission d'urbanisme et même ici dans cette instance. Ces OAP mentionnent de façon tout à fait claire le projet de Coustayrac qui comprend deux phases que vous « feignez » de mixer ou de regrouper. Il y a deux choses.

Le projet de Coustayrac, c'est la capacité de faire dans la zone en bas de Coustayrac, sur des terrains appartenant à la municipalité ou en voie d'acquisition, un complexe sportif pour accompagner le développement du sport et notamment le lycée et les autres organismes scolaires, et proposer pour les clubs sportifs de nouveaux équipements dont ils ont besoin. Je pense notamment au patinodrome couvert et à d'autres infrastructures nécessaires.

D'autre part, cela comprend, sur des terrains privés, un projet d'aménagement qui a fait l'objet d'une OAP qui a été parfaitement décrit dans le document du PLUiH. Je vous encourage à regarder ce que contient le PLUiH qui fait l'objet d'une description claire de ce projet. Contrairement, à ce que vous dites, ce projet n'est pas pharaonique. Il permet d'accompagner la commune dans un développement raisonné. Je rappelle que la réglementation nous oblige à construire sur la commune. À défaut, nous passons en pénalités SRU (article 55 de la loi SRU), nous avons jusqu'à 130 000 euros de pénalités auxquelles nous ne pouvons pas déroger. Nous devons progressivement construire 125 à 135 logements par an. Vous imaginez, vous multipliez par 6 pour une mandature de 6 ans avec un taux de logement social de 35 %. À défaut de construire ces logements, la commune qui n'a pas cette cinétique de construction suffisante s'expose à l'état de carence qui était déjà

prononcé pour la commune de Pibrac. Dans ce cas, c'est le Préfet qui préempte et qui va construire 100 % de logement social sur lesdites parcelles. C'est la réalité de la situation. Je rappelle que Pibrac, comme certaines autres communes, a connu le constat de carence. À Pibrac, nous sommes passés de 8,71 % à un peu plus de 10 % de logement social. Il y a une nécessité de continuer cette cinétique. Nous avons des choix et le choix qui est fait n'est pas d'insérer des immeubles au sein des zones pavillonnaires, mais plutôt d'organiser autour de nouveaux quartiers pour permettre aux habitants qui vont s'y installer d'avoir à proximité des infrastructures de proximité, mais également des infrastructures de déplacement, des trottoirs, des pistes cyclables, des transports et tout un tas de services situés dans l'environnement. Installer des îlots d'immeubles au sein même de quartiers, avec de grandes parcelles, ne permet pas aujourd'hui de redimensionner les voiries, loin s'en faut, on installe des zones où il n'y a pas de trottoir, de piste cyclable et où il y a des écoles à l'autre bout. Ce n'est pas du tout le choix d'orientation qu'il convient, non pas, au Maire de Pibrac, mais c'est le choix des orientations de l'ensemble des villes de France.

Tel qu'il est conçu, ce projet mixte qui, loin d'être pharaonique, comprend sur une période relativement large jusqu'en 2025 un certain nombre de constructions. Ce projet va permettre d'apporter une véritable plus-value pour la commune avec la mise en place d'un véritable parc urbain. C'est la raison pour laquelle, nous aurons certainement une étude environnementale parce que cela se situe à une proximité d'une travée verte protégée. Pour la clarté de tout le monde, ce projet comprend :

- une maison de retraite avec services, je trouve que c'est super bien d'accompagner le développement de la commune en tenant compte des besoins des seniors ;
- une zone avec une extension du centre commercial et une maison médicale ;
- une nouvelle crèche. Au regard des difficultés actuelles des parents pour obtenir des places en crèche, nous voyons tout à fait l'intérêt de cette construction. Oui, Mme BORRIELLO, vous avez fait blablabla, mais je vous réponds, je suis désolé ;
- des infrastructures hôtelières. Pibrac est aujourd'hui en déficit d'accueil et d'hébergement eu égard à son intérêt touristique ;
- des tiers-lieux d'entreprises. Je sors aujourd'hui d'une réunion sur la mobilité avec le rapporteur de la loi LOM, Jean-Luc FUGIT. Tout le monde sait que l'immobilité est la meilleure des mobilités. L'intérêt est aussi, pour certaines personnes, qui ont à aller dans le bassin aéronautique ou ailleurs à Toulouse, de pouvoir travailler à proximité de chez eux dans de bonnes conditions plutôt que d'aller dans ces zones ;
- des infrastructures : des jardins pédagogiques, des jardins maraîchers, des fermes maraîchères, etc. ;
- surtout, derrière, vous l'avez souligné, des logements qui seront à construire et dont la cinétique de construction s'étalera sur un certain nombre d'années et qui permettront de remplir les conditions imposées par la loi SRU.

Puisque vous êtes très intéressés, je rajouterais que ce n'est pas un projet porté par la commune mais un projet privé porté par un grand cabinet d'architecture et par deux maîtres d'œuvre, deux promoteurs qui vont s'impliquer. L'intérêt de ce projet est aussi de construire des voiries qui vont permettre de desservir et d'irriguer la zone pour permettre une circulation beaucoup plus aisée autour du lycée. Puisque vous êtes intéressés, mais ce n'est pas moi qui l'organise, je vous encourage à venir à une réunion publique qui aura lieu le 10 octobre, organisée par le consortium qui va construire cet aménagement. Il ne s'agit pas d'éléments de la municipalité. Ce n'est pas la municipalité qui construit pour l'intérêt tout le monde. C'est un projet porté par un privé. Il est normal que nous puissions vous exprimer – comme nous l'avons fait pour d'autres structures construites ou qui vont l'être, cela a été le cas, notamment pour Oppidea avec les zones de l'Escalette, pour la zone du hameau à côté de la gare et ce sera le cas pour Coustayrac. Je vous encourage à participer à cette réunion qui aura lieu le 10 octobre au soir.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire, je voudrais répondre à Monsieur GOIG. C'est moi qui suis membre de la commission d'urbanisme en dehors de votre équipe. En effet, je leur ai communiqué tous les documents sur le projet. Ne dites pas que c'est de la mauvaise foi. Nous recevons une convocation pour la commission d'urbanisme, il y a des points, mais aucun dossier avec. Je vous en avais fait la remarque. Je reçois la convocation sans dossier. C'est très difficile. J'ai une habitude de travail, mais peut-être que ce n'est pas une bonne habitude, c'est possible, quand je suis invité à une réunion, j'aime bien avoir un dossier avant pour le travailler. Je ne considère pas que ce soit une réunion d'information, mais plutôt une réunion de travail ; j'ai été conditionné comme cela depuis tout petit. Depuis cette mandature, je découvre qu'il y a d'autres habitudes de travail. Effectivement, j'ai communiqué tous les dossiers, c'est-à-dire aucun. Ce point était à l'ordre du jour de la dernière commission d'urbanisme qui a eu lieu en juin. On nous a présenté l'OAP. Vous allez sur le site de Toulouse Métropole, vous avez la même chose. En amont, vous en savez beaucoup plus sur le site de l'agence

d'architecture de Monsieur BÉCHU. Nous en savons beaucoup plus sur ce qui va être fait. Cela vient en complément de l'OAP.

Je crois que le débat de ce soir ne porte pas sur le contenu du projet, mais plutôt la méthode de travail et le Conseil Municipal. Si j'ai bien compris, il y a une réunion publique, c'est très bien. Je pense qu'en tant que conseillers municipaux, il va falloir que nous quittions le Conseil Municipal et que nous allions faire du public. Ainsi, nous en saurons beaucoup plus. Quand vous dites à notre collègue, c'est-à-dire à tout le monde, d'aller à la réunion publique du 10 octobre, j'ai le dossier, je l'ai regardé sommairement, il fait plus de 500 pages, il y a des choses très intéressantes, mais c'est complexe. Je me disais, Monsieur le Maire va nous dire ce soir qu'il y a une réunion publique sur l'OAP, c'est une opération certes privée, mais j'ai lu le document d'enquête, c'est Monsieur le Maire de Pibrac qui lance une enquête, ce n'est pas l'opérateur ni le propriétaire. C'est vous, Monsieur le Maire, et, Monsieur le Maire de Pibrac vous savez que vous avez un Conseil Municipal ! Je pensais que première chose, vous vous retournez un peu vers le Conseil Municipal – même si vous ne voulez pas trop travailler avec lui – pour lui dire : voilà, il y a l'enquête, je vais vous réunir et on va examiner ce dossier de 500 pages, peut-être que la commune a des choses à dire sur ce dossier. Voilà, nous étions plus sur la méthode que le contenu. La méthode va dans le même sens que le PLDM, tout ce que nous avons évoqué précédemment. C'est la même chose.

M. COSTES, Maire

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. GOIG, Conseiller Municipal

Je vais revenir dessus, je suis désolé Madame la DGS, j'ai besoin de revenir dessus. Le débat n'est pas clos. Eh oui, j'en arrive à lire sur les lèvres. Quand je parle de projet pharaonique, c'est un projet sur 10,3 hectares. Vous avez raison de le dire, la majeure partie des terres – si je me souviens bien de ce dossier que nous avons regardé avec quelqu'un de compétent, à savoir Monsieur Jacques THOMAS – sont des terres privées, dans ce cas précis, pour une grande partie.

M. COSTES, Maire

La totalité est privée.

M. GOIG, Conseiller Municipal

La totalité, peut-être, je n'ai pas revu le dernier plan. Le projet porte sur 10,3 hectares et 42 000 m², je le rappelle. Je pense personnellement que sur un projet aussi fondamental que celui-ci, qui est totalement contraire aux engagements qui avaient été les vôtres lorsque vous avez été élu, il aurait été bon d'expliquer aux membres de la commission urbanisme, dans un premier temps, puis au Conseil Municipal, de dire : voilà, nous avons cette problématique de construction, nous avons un choix à faire, soit de la verticalité ou de l'horizontalité. Je simplifie probablement. C'est un sujet complexe, j'ai un projet, qui densifie et se situe juste à côté de la nationale 124, cela facilite les transports, de plus le lycée, le gymnase, le centre commercial de Carrefour et autres sont en face. Mais, nous n'avons jamais aucun débat. Je ne sais pas vraiment pourquoi vous avez peur de ce débat. Nous pouvons être en désaccord. Sur ce sujet, sans aucun doute, j'apporterai la même contribution aux opposants de ce projet comme j'ai apporté ma contribution à La Ménude, car j'ai considéré qu'en haut, sur Plaisance-du-Touch, c'était un projet qui allait complètement dénaturer l'ouest toulousain. Si c'est un choix de certaines personnes, je le respecte, mais ce n'est pas le nôtre, en tous les cas, ce n'est pas le mien. S'agissant de ce cas précis, quand je montre les photos, c'est quand même là-dessus que les gens vont devoir se prononcer pour donner leur avis au commissaire-enquêteur. Il y a des bâtiments à cinq étages.

M. COSTES, Maire

Il n'y a pas de bâtiments à cinq étages.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Cinq niveaux, quatre étages. Enfin, Monsieur le Maire, c'est quoi, ça ? Ou alors, évidemment, il est marqué en tout petit que c'est illustratif, mais il explique. D'ailleurs, le dossier est extrêmement bien fait. Je pense que sur un sujet qui est si contraire à la structure de Pibrac, à ce qu'est Pibrac et à ce que certains d'entre nous avons imaginé pour Pibrac, cela aurait dû et cela devrait toujours faire l'objet d'une discussion entre partenaires qui peuvent avoir un avis différent. À la fin, vous avez une équipe et vous le ferez voter. Nous n'en sommes pas au permis de construire, mais vous le ferez voter à la fin, peut-être, si vous êtes encore là. Je pense que cela aurait dû faire l'objet et que cela devrait faire l'objet d'un débat. Vous ne devriez pas avoir peur. Vous avez en permanence peur de travailler avec nous. On passe du temps sur des déclassements de maisons – et c'est nécessaire, c'est obligatoire, cela fait partie de la gouvernance d'un conseil –, des modifications de classification du personnel et sur des sujets comme celui-là ou le plan de déplacement, vous n'arrivez pas à trouver la collaboration de votre Conseil Municipal.

M. COSTES, Maire

Je vais quand même répondre et après, je passerai la question éventuellement en résiduel et nous arrêterons le débat. Ce projet a été inscrit dans le PLUiH sous une forme d'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP). Nous avons eu l'occasion de présenter le PLUiH et l'OAP plusieurs fois en instance du Conseil Municipal. Cela a été débattu en commission d'urbanisme avec l'ensemble des éléments proposés sur cette OAP. S'il y avait une opposition farouche comme vous le soulignez, ceci aurait fait l'objet de remarques de votre part au moment de l'enquête publique du PLUiH. Celle-ci a fait remonter des remarques sur l'Escalette, mais aucune sur l'OAP de Coustayrac. C'est la triste réalité. Nous ne sommes pas obligés, je le rappelle, de faire une quelconque réunion publique. J'ai insisté auprès des promoteurs pour que nous puissions avoir une explication en anticipation de l'enquête publique pour que nous vous donnions les éléments. Je vous encourage y aller et je pense que, peut-être, cela vous changera l'idée et l'appréciation que vous faites de ce projet – en tout cas, je le souhaite – qui a la particularité, contrairement à ce que vous dites, de pouvoir préserver l'authenticité de Pibrac. Comme je vous l'ai expliqué, vous avez des choix réglementaires à faire, que ce soit moi ou quelqu'un d'autre, ils s'imposent à la municipalité.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Intervention sans micro

M. COSTES, Maire

Vous me laissez finir, Monsieur SAINT-MELLION, je ne vous laisse pas la parole, vous me laissez finir !

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

C'est la méthode de travail qui est en cause.

M. COSTES, Maire

D'accord, mais je vous explique.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Intervention sans micro

M. COSTES, Maire

Puisque vous parlez de la méthode, je réponds. S'agissant de ce projet, des choses s'imposent à la Ville et vous avez aujourd'hui – c'est le cas de Pibrac – de grandes parcelles. Dans ces parcelles qui sont de quelques milliers de mètres carrés, voire un peu moins d'un hectare, vous avez le choix d'insérer au milieu de pavillons des zones assez concentrées d'habitat pour répondre aux objectifs de la loi SRU. Ce n'est pas moi qui les faits, c'est la réglementation, sauf à ce que l'Etat change la réglementation. Quelle que soit la municipalité en place, la réglementation devra être appliquée. Vous avez le choix, soit de voir pousser chaque fois qu'il est nécessaire dans des zones qui se libèrent, ce type de structures, soit organiser avec les infrastructures autour – et je vous encourage encore une fois à aller écouter ce qu'il se dira – pour permettre aux habitants qui habiteront dans ces quartiers d'avoir à disposition des pistes cyclables, des trottoirs, des services et un environnement de qualité. Durant toute la mandature, nous, nous sommes refusés à avoir des îlots de construction d'immeubles au sein même des pavillons. Par contre, lorsque vous pouvez le faire avec des petits collectifs dans des conditions sympathiques, c'est le cas, soit sur l'Escalette, soit dans d'autres secteurs et ce sera certainement le cas sur Coustayrac. Je pense qu'il faut regarder l'intérêt que pourrait avoir ce type de développement sachant que c'est de l'habitat qualitatif – et je le répète contrairement à ce que vous laissez croire. S'agissant des mètres carrés, je vous ai répondu, puisqu'il y a une maison de retraite et un certain nombre de choses, cela compte dans les mètres carrés, avec un nombre compatible de logements que Pibrac doit construire dans les prochaines années. Je vous encourage à regarder et à venir. Puis, de débattre le cas échéant. Voilà, s'agissant de la méthode...

M. GOIG, Conseiller Municipal

Vous dites « le cas échéant », donc nécessairement, si c'est nécessaire ou éventuellement.

M. COSTES, Maire

C'est caricatural.

M. GOIG, Conseiller Municipal

La question est de savoir si vous souhaitez que nous vous aidions à réfléchir sur un programme qui, en rentrant du côté de la Route Nationale 124, changerait fondamentalement la typologie de ville – grand village, que nous avons aujourd'hui. Ne serait-il pas utile que nous en parlions ? Sans passer par des réunions publiques, auxquelles, nous allons aller. Les 552 pages, depuis deux jours et ce n'est pas mon domaine de compétences, j'ai dû quand même regarder plusieurs fois, je l'ai fait, j'ai fait l'effort. Je trouve que cela nécessite de discuter d'un sujet, comme celui-là, autrement, qu'en le faisant en s'envoyant des invectives ce soir.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Je suis assez stupéfaite de découvrir en fin de Conseil Municipal à l'occasion d'une question d'un de mes collègues, que nous allons avoir une crèche, une maison de retraite, un hôtel, des immeubles, des structures, etc., là où il y a peu de temps, vous nous disiez qu'il y aurait juste un petit anneau sportif pour le Bac. C'est toujours pareil !

M. COSTES, Maire

Ce n'est pas du tout...

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

C'est exactement la même chose. Vous décidez dans votre coin tout seul. Alors, maintenant, c'est privé, mais c'est extraordinaire, cela veut dire que vous avez abandonné un quartier entier de notre commune à un promoteur privé. Quand je pense que nous nous sommes battus pour 40 logements à Beauregard.

M. COSTES, Maire

Madame BORRIELLO, arrêtez de raconter n'importe quoi !

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

C'est vous qui venez de dire que c'est privé. C'était constructible avant votre OAP ou pas ?

M. COSTES, Maire

Arrêtez de raconter n'importe quoi parce que – peut-être que vous n'avez pas compris – j'ai exprimé qu'il y avait deux projets. Il y avait un projet sportif sur lequel nous construisons sur des terrains qui appartiennent à la commune et de l'autre côté, des terrains constructibles.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Étaient-ils constructibles avant ?

M. COSTES, Maire

Ils étaient constructibles et c'était un accord qui avait d'ailleurs été passé avec l'ancienne équipe en échange de la constructibilité.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Je ne parle pas du stade, mais du reste.

M. COSTES, Maire

Il y a des parties qui sont constructibles et qui seront construites. C'est dans le PLUiH.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Était-ce constructible avant le PLUiH ?

M. COSTES, Maire

Si vous êtes spécialiste de l'urbanisme, vous regarderez.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Je pose une question simple.

M. COSTES, Maire

C'est complètement constructible.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Oui, depuis le PLUiH. Est-ce que cela l'était avant ?

M. COSTES, Maire

Cela l'était avant. Il y avait des terres qui étaient constructibles.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Donc, vous avez rendu constructible, dans le cadre du PLUiH, un quartier entier de notre Ville que vous avez laissé aux mains d'un promoteur privé, pour son aménagement, et pour lequel vous nous dites que vous n'avez plus la main.

M. COSTES, Maire

Madame BORRIELLO cela n'est pas la réalité. Arrêtez de dire que ce terrain appartient à la municipalité, il n'appartient pas à la municipalité, ce sont des terres privées.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

C'est exactement ce que je dis.

M. COSTES, Maire

Ce sont des terres privées constructibles. La municipalité ne peut pas s'opposer, sauf, à ce que les règles de construction ne soient pas respectées. Cela a été mis en enquête publique dans le cadre de l'OAP et du PLUiH. Voilà ce que je peux vous dire.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Nous, nous n'avons pas voté le PLUiH.

M. COSTES, Maire

Je crois que nous allons arrêter ce soir, sinon nous allons y passer la nuit. Je vous encourage à participer à la réunion du 10 octobre. Faites votre opinion, s'il faut en rediscuter, je suis prêt à en rediscuter, le cas échéant.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Ce n'est pas « s'il faut en discuter » ! Un quartier entier de notre commune va être modifié sans que le Conseil Municipal ni même la commission d'urbanisme n'aient pu en discuter. C'est surréaliste.

M. COSTES, Maire

Vous ne pouvez pas dire que la commission d'urbanisme n'en a pas discuté. Nous en avons discuté avec Monsieur SAINT-MELLION. Je regrette que vous ne fassiez pas partie de la commission d'urbanisme. Voilà, je clos le Conseil Municipal. Je vous souhaite de passer une bonne soirée.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

C'est comme pour le cabinet EGIS, c'est votre parole contre la sienne et là, c'est la parole de Monsieur le Maire contre la mienne. C'est pareil.

M. COSTES, Maire

Je clos le Conseil Municipal.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Une question sur un autre sujet, Monsieur le Maire, que vous avez dû oublier en point d'information.

M. COSTES, Maire

J'ai clos le Conseil Municipal.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Tant pis, alors, vous ne nous parlerez pas du nouveau marché de plein vent. Alors, c'est dommage. Tout le monde n'a peut-être pas eu l'information.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 10.